



Idéogrammes des principales disciplines olympiques

L'événement: les Jeux olympiques de Montréal 🇨🇦
économie: le contrôle des investissements étrangers
🇨🇦 *conjoncture: offensive contre l'inflation* 🇨🇦
littérature: «Mariaagélas» d'Antonine Maillet 🇨🇦
faune: la Grue blanche d'Amérique 🇨🇦 *ressources:*
l'uranium 🇨🇦 *un centre commercial dans une ville*
des Prairies 🇨🇦 *supplément: le Nord canadien* 🇨🇦

actualités

Goélette terre-neuvienne

La *Norma & Gladys*, une authentique goélette terre-neuvienne, fait actuellement le tour du monde. Partie en août dernier de St John's, capitale de la province de Terre-Neuve, elle sera de retour à son port d'attache l'été prochain. C'est l'un des derniers témoins d'une époque révolue de la pêche côtière. Sortie il y a une trentaine d'années d'un chantier naval de la



baie de la Trinité, construite en bois locaux (épicéa et bouleau), elle a participé à de nombreuses campagnes de pêche sur les "grands bancs" avant d'être affectée au cabotage. Il y a deux ans, la province de Terre-Neuve en a fait l'acquisition avec le concours des Musées du Canada. Les ponts, la voilure et l'extérieur du bateau ont été

CANADA d'aujourd'hui

18 rue Vignon, 75009 Paris

Organe d'information des ambassades du Canada.

Avril 1976, N° 35

Nos lecteurs sont priés de signaler leurs changements d'adresse (avec code postal); joindre la dernière étiquette d'expédition.

Photos: Comité d'organisation des Jeux olympiques, Alain Renaud, Guy Dubois (le Rideau vert), Luther C. Goldman (Bureau of Sport, Fisheries and Wildlife, Washington, D C), Office national du film du Canada.

Imprimé en Belgique par Brepols, Turnhout.

remis en état avec un grand souci d'exactitude; la cale a été aménagée en salle d'exposition. Ce voilier d'un autre âge, mais doté de moteurs auxiliaires et des instruments de navigation les plus modernes, est porteur d'une exposition sur les ressources biologiques de la mer et les dangers que la surexploitation des fonds représente pour elles.

Publicité radio-télévisée

On évalue à 85 millions de dollars canadiens (environ 365 millions de francs français) le montant annuel des contrats de publicité passés par les entreprises canadiennes aux stations de radio et de télévision des Etats-Unis. Les émissions de ces stations peuvent en effet être reçues sans difficulté dans toutes les régions du Canada non éloignées de la frontière américaine, régions où vit la majeure partie de la population. La forte audience de ces stations sur le territoire canadien permet aux annonceurs de toucher leurs marchés potentiels au Canada sans passer par les stations canadiennes. Le gouvernement canadien, qui estime cette situation anormale, a le projet de retirer aux dépenses de publicité engagées outre-frontière la déductibilité fiscale au titre des frais généraux des sociétés.

Le charbon de l'Alberta

En 2004, le charbon couvrira près de la moitié des besoins énergétiques de l'Alberta, province canadienne grosse productrice de pétrole. C'est ce que prévoit un comité de spécialistes albertains dans une étude qui porte sur les trente années à venir. Au cours de cette période, la consommation provinciale d'énergie sera multiplié par 2,7. La part du pétrole, qui correspond actuellement à 42 p. 100 des besoins de la province, restera stable pendant une vingtaine d'années, puis elle diminuera pour ne plus correspondre qu'à 34 p. 100 de la consommation totale en 2004. Cette année-là, le charbon contribuera aux besoins pour 47 p. 100 au lieu de 10 p. 100 actuellement. Il aura agrandi son domaine aux dépens du pétrole et, plus en-

core, du gaz naturel. La croissance de la consommation d'électricité explique pour une large part la future redistribution des rôles que jouent dans l'Alberta les différentes sources d'énergie.

Elections provinciales

En Colombie-Britannique, les élections de décembre dernier ont eu pour effet d'inverser le rapport des forces à l'assemblée législative: le Parti créditiste (droite populiste) a obtenu les deux tiers des cinquante-cinq sièges, proportion qui fut celle du Nouveau parti démocratique (social-démocrate) pendant trois ans. Celui-ci a conservé tout son électorat (40 p. 100 des suffrages), mais bon nombre des électeurs qui s'étaient portés en 1972 sur les deux petits partis provinciaux (libéral et conservateur), provoquant l'échec du Parti créditiste, ont réintégré le camp créditiste (48 p. 100 des suffrages au lieu de 31 p. 100); le Nouveau parti démocratique a perdu ainsi plus de la moitié de ses sièges. M. Bill Bennett, fils de M. William Bennett, premier ministre de la province de 1952



M. Bill Bennett

à 1972, est devenu à son tour premier ministre. Située entre la côte Pacifique et les hautes chaînes des Rocheuses, la Colombie-Britannique a la réputation d'une petite Californie. Riche de ses ressources forestières, minières et hydrauliques, de ses industries et de son tourisme, elle commerce activement avec les Etats-Unis et le Japon comme avec le reste du Canada. Très urbanisée — l'axe Vancouver-Victoria rassemble les trois quarts de ses 2,3 millions d'habitants — elle obtient depuis longtemps, en dépit d'un taux de chômage élevé, des résultats économiques que beaucoup d'autres provinces lui envient.

Recherches sur le hockey

Des chercheurs de l'université Laval, à Québec, se consacrent depuis plus de deux ans à l'étude de l'exercice du hockey sur glace, sport national canadien. Ils ont élaboré des

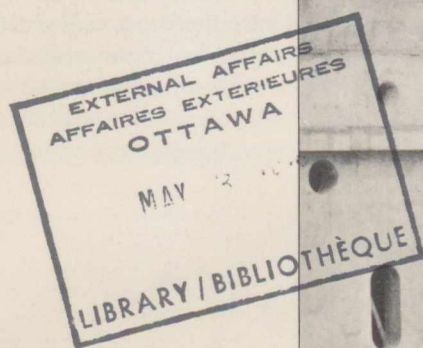


tests qui permettent aux instructeurs d'évaluer la condition physique des joueurs et mis au point des techniques de mesure de la force musculaire, des temps de réaction, de la résistance, etc. Ils étudient aussi l'équipement du joueur et tentent de définir des "buts" qui soient cause de moins d'accidents que les buts actuels. Au Québec seulement, on évalue à cent quarante mille le nombre des joueurs de hockey et à huit mille le nombre des instructeurs.

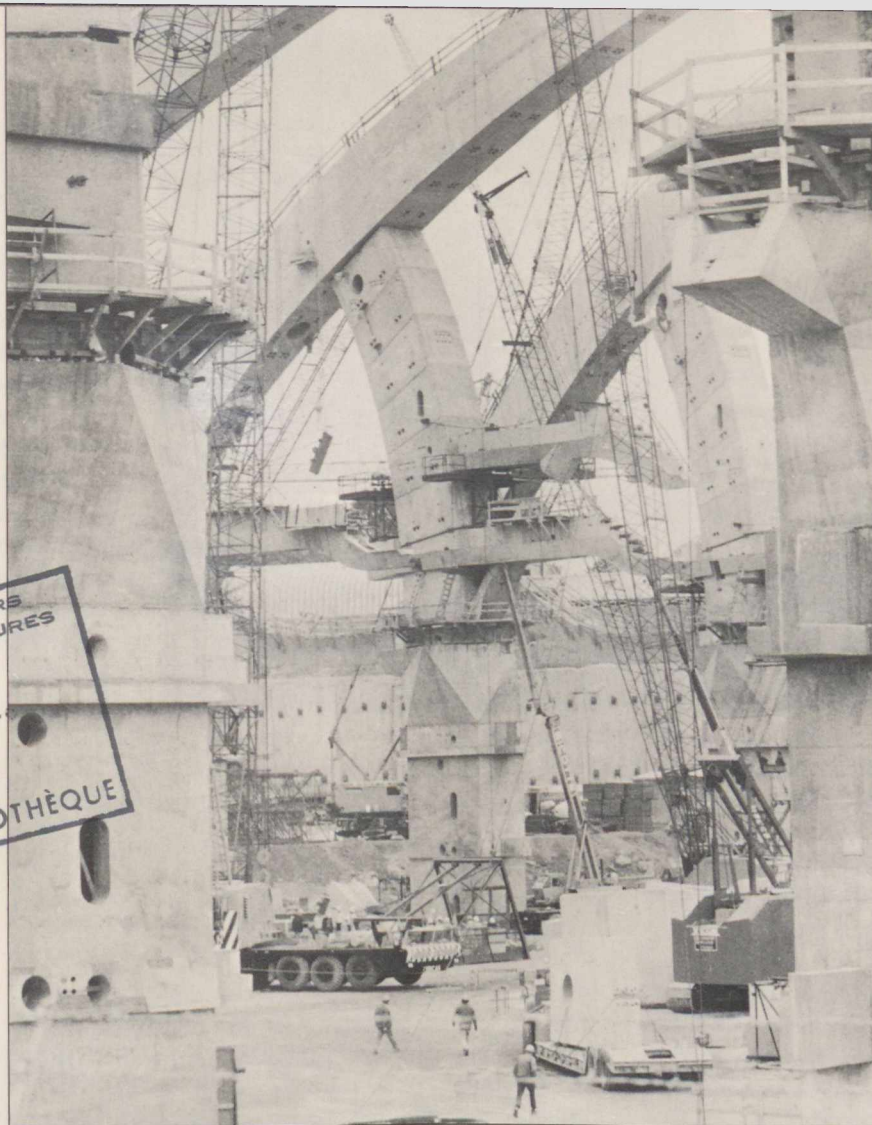
Techniques pétrolières

Des chercheurs de l'Energie atomique du Canada, société d'Etat, envisagent de faire servir la chaleur produite par la fission nucléaire à l'extraction du pétrole contenu dans les sables bitumineux de l'Alberta. Les sables de surface sont extraits depuis près de dix ans à l'aide de techniques minières, mais la majeure partie de l'immense gisement est constituée de couches de bitume situées à des profondeurs comprises entre quatre-vingts et huit cents mètres. L'exploitation n'en serait possible, estime-t-on, que si l'on parvenait à liquéfier le bitume "in situ" pour pouvoir l'extraire ensuite par pompage. C'est la liquéfaction que les chercheurs entendent réaliser en injectant dans le gisement de grandes quantités de vapeur d'eau qui seraient produites par un réacteur nucléaire. Au bout de quelques mois, le mélange de pétrole et d'eau migrerait vers des puits d'extraction. Après pompage, le pétrole serait séparé de l'eau selon les techniques actuelles.

l'événement



La construction
du grand stade.
Cliché pris
en août 1975.



Les Jeux olympiques

Montréal: 17 juillet – 1^{er} août



Les Jeux olympiques se dérouleront à Montréal du 17 juillet au 1^{er} août. La ville devra accueillir près de dix mille athlètes et officiels de cent trente-deux pays, six mille journalistes et quelque trois millions et demi de spectateurs venus de toutes les parties du monde. Un milliard de téléspectateurs, estime-t-on, suivront les compétitions sur le petit écran. Au programme, vingt et une disciplines olympiques : athlétisme, aviron, basket-ball, boxe, canoë, cyclisme, escrime, football, gymnastique, haltérophilie, hand-ball, hockey sur gazon, judo, lutte, natation, pentathlon moderne, sports équestres, tir, tir à l'arc, volley-ball, voile. Presque toutes les compétitions se dérouleront à Montréal même ou dans les environs immédiats ; le concours

complet d'équitation aura lieu au Centre équestre de Bromont, à 85 kilomètres de la ville, et les épreuves de voile à Kingston (Ontario), sur le lac Ontario.

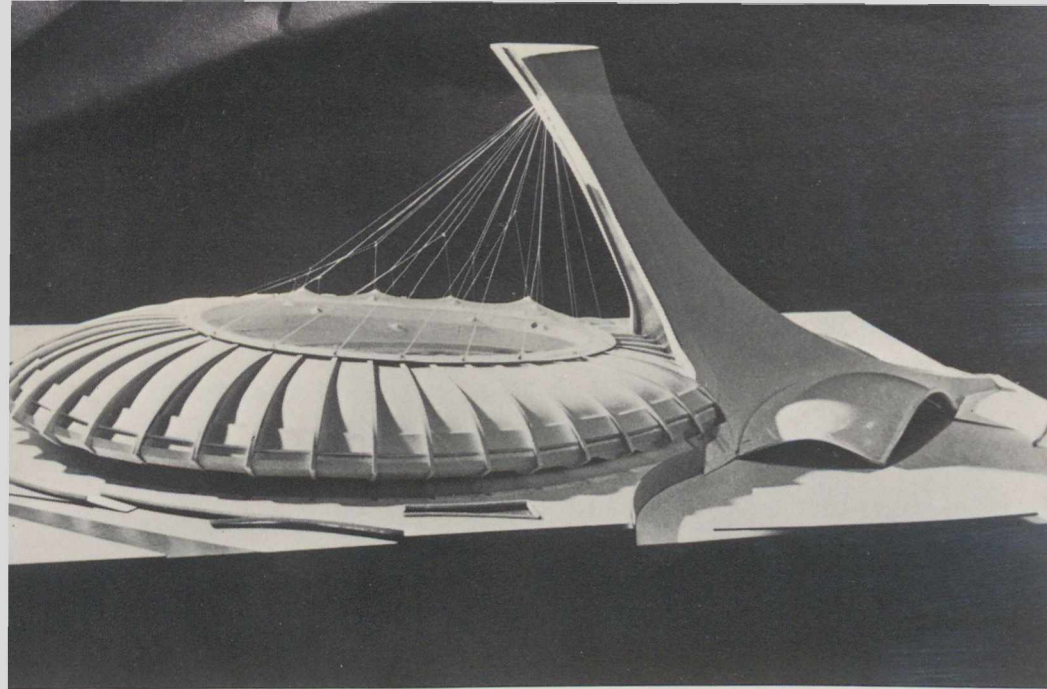
Les origines

Les Jeux olympiques furent célébrés officiellement pour la première fois en 776 avant J.C. à Olympie, en Grèce. Les concurrents prêtaient serment de respecter le règlement et les vainqueurs recevaient une couronne de branches d'olivier tressées. Les Jeux avaient en effet une vocation de paix : toute hostilité était suspendue pendant le "mois sacré", celui des Jeux, célébrés à la nouvelle lune du solstice d'été. Ils furent le lieu de rencontre de tout le monde grec pendant plus de mille ans.

L'ère olympique moderne a débuté en 1896, avec les Jeux d'Athènes, sous l'impulsion de Pierre de Coubertin, idéaliste ami des sports et ardent pacifiste. Les Jeux olympiques, reprenant l'antique tradition, se sont déroulés, depuis, tous les quatre ans, à trois exceptions près (1916, 1940, 1944), à cause de la guerre qu'on ne suspendit point à cette occasion, comme en Grèce. Les Jeux de Montréal sont officiellement les vingt et unièmes.

La réglementation du mouvement olympique est assurée par le Comité international olympique, organisme permanent créé par Pierre de Coubertin au moment de la reprise des Jeux. Il est composé de soixante-quatorze membres représentant une soixantaine de pays.





Le grand stade, avec son mât, conçu par M. Roger Taillibert, architecte du stade du parc des Princes à Paris et architecte conseil du chantier olympique. Soixante-dix mille spectateurs.

Les Jeux olympiques

Le Comité international, dont le siège est à Lausanne, confie l'organisation des Jeux au Comité national du pays où ils doivent avoir lieu. Le comité canadien a délégué, pour l'organisation des Jeux de 1976, le mandat qui lui avait été confié par le Comité international à un comité d'organisation, le Cojo.

Coûts et financement

Les ressources du Cojo sont constituées principalement par le produit de la loterie olympique, de la vente de la monnaie et des timbres olympiques, des entrées aux manifestations sportives, de la vente des droits de reproduction, de radiodiffusion et de télévision, et de la cession de licences et de concessions.

On espérait, en 1973 encore, pouvoir assurer l'autofinancement des vingt et unièmes Jeux et c'est pour aider à cet autofinancement que le Parlement canadien a voté, le 27 juillet de cette même année, une loi autorisant le ministère des postes à commercialiser deux millions de séries de vingt-huit pièces de monnaie (sept séries de quatre pièces) spécialement frappées pour commémorer les Jeux de Montréal, et à émettre des timbres olympiques commémoratifs destinés aux philatélistes ainsi que des timbres à surtaxe, dits « timbres-Jeux ». Le bénéfice retiré de la vente des pièces est versé au Cojo ainsi que la recette

provenant des timbres spéciaux mis en vente à l'intention des collectionneurs. Pour les timbres à surtaxe, la recette entière est versée au Cojo s'ils sont vendus par le service philatélique des postes, le Cojo recevant le montant de la surtaxe si ces timbres sont vendus à un guichet ordinaire. Le Parlement fédéral a aussi autorisé la création d'une loterie olympique dans les provinces qui ont donné leur approbation.

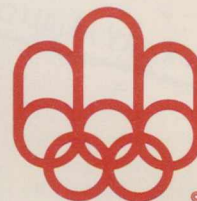
Pour alimenter les caisses du Cojo, qui laissaient déjà apparaître un important déficit au début de l'année dernière, le gouvernement fédéral décidait, en juin 1975, d'autoriser la mise en circulation de pièces de monnaie d'or d'une valeur de cent dollars et de pièces d'argent d'une valeur de vingt dollars. En outre, il prenait à sa charge, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement (1), 90 p. 100 du financement du village olympique, conçu pour héberger les athlètes. Néanmoins, le déficit a pris des proportions alarmantes. Les vingt et unièmes Jeux coûtent en effet très cher : 1,035 milliard de dollars canadiens (environ 4,45 milliards de francs français) alors que les estimations initiales étaient de 310 millions de dollars, soit 3,3 fois plus que prévu. Comme les Jeux de 1972, à Munich, qui sont finalement revenus

1. Société d'Etat qui consent des prêts en faveur du logement ; elle peut aussi construire et gérer des immeubles pour son propre compte.

trois fois plus cher qu'on ne l'avait envisagé. Or le financement des Jeux olympiques incombe d'abord à la ville qui en a obtenu l'organisation.

Les installations

Le parc Maisonneuve, situé en bordure de la rue Sherbrooke et relié aux quartiers du centre de Montréal par le métro, sera le point focal des Jeux. Étaient déjà situés dans l'enceinte du parc, l'arène Maurice-Richard (six mille spectateurs), qui a été approuvée par l'Association internationale de boxe amateur comme lieu des épreuves éliminatoires de boxe (les épreuves finales se dérouleront au Forum, qui peut accueillir vingt mille cinq cents spectateurs, stade couvert ordinairement réservé aux

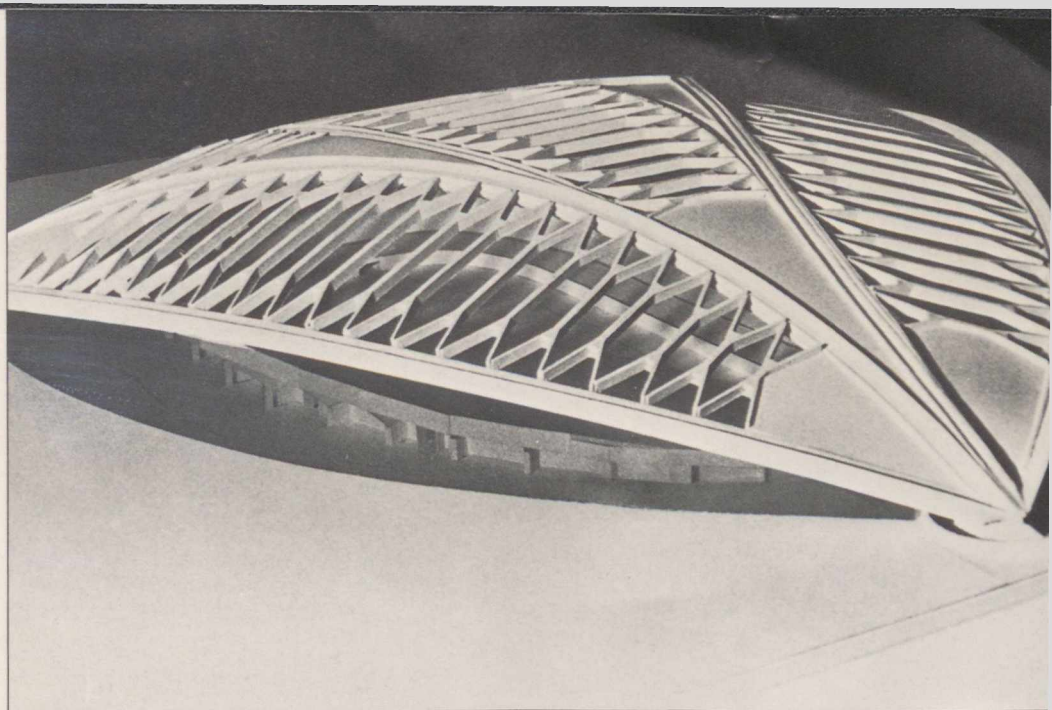


Œuvre du graphiste canadien Georges Huel, l'emblème des vingt et unièmes Jeux se compose des cinq anneaux olympiques entrelacés, symbole de la fraternité des cinq continents, surmontés du podium olympique, qui exprime la gloire des vainqueurs et l'esprit chevaleresque qui a présidé à leurs luttes. La forme du podium est également celle d'un M, initiale de Montréal. L'emblème évoque aussi la piste du stade olympique, centre de convergence de l'esprit de compétition des athlètes et de l'attention ardente des spectateurs.

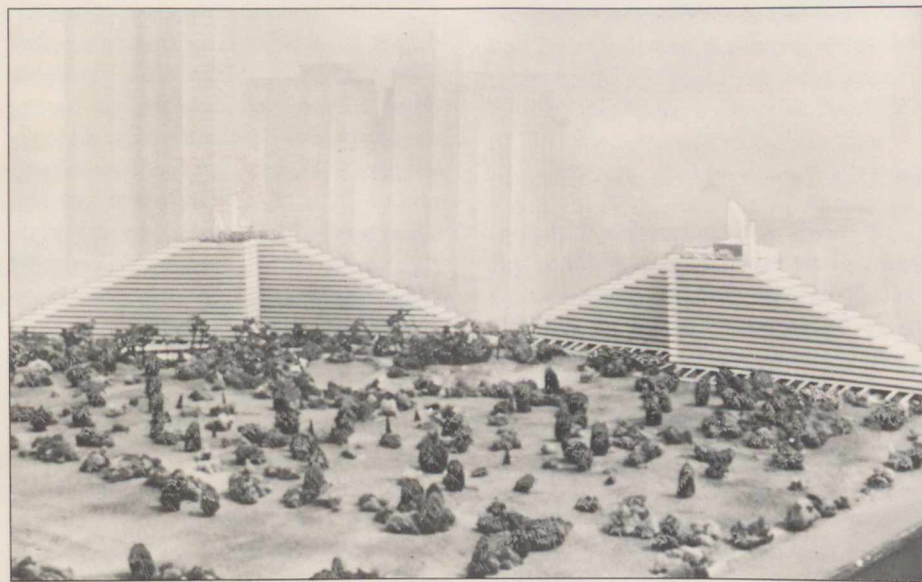
compétitions de hockey sur glace et situé dans la partie ouest de Montréal) et le Centre sportif Maisonneuve (trois mille spectateurs) où auront lieu les épreuves de lutte. Auront été construits spécialement pour les Jeux : le grand stade (70 000 spectateurs), la piscine (9 000 spectateurs), qui appartient au complexe du stade, et le vélodrome (7 500 sièges) situé à 400 mètres du stade.

Le grand stade olympique, élément principal d'un ensemble multifonctionnel, dont la forme elliptique évoque celle d'un coquillage géant, contiendra 55 000 places en temps normal et

70 000 pour les Jeux. Sa structure s'ordonne autour de trente-quatre consoles de béton armé, également elliptiques, reposant sur un seul point d'appui. L'aire de compétition, appelée dans le langage technique "pelouse", peut être couverte en un quart d'heure par le déploiement d'un vélum. L'aménagement des gradins et la disposition des sièges permettent une excellente visibilité. Pour sauvegarder l'impression d'intimité qui doit exister entre les athlètes et le public, des blocs de sièges se déplaceront sur coussin d'air, suivant les besoins. L'espace propre à l'occupation est de plus de 65 000 mètres carrés : l'équivalent de la superficie de plancher d'un édifice de soixante-dix étages de 930 mètres carrés par étage.



Le vélodrome, à proximité du grand stade. Sept mille cinq cents spectateurs.



Le village olympique : deux pyramides.

Autre élément du complexe du stade : le grand mât, qui a pour fonction première de soutenir les câbles du toit amovible du stade. C'est aussi une tour tripode de 160 mètres (dix-huit étages) d'une superficie de 18 000 mètres carrés. Chaque étage à la régularité d'un triangle équilatéral. Seize étages sont destinés à l'entraînement dans un grand nombre de sports ; les deux étages supérieurs sont réservés à des restaurants. Le mât et le toit du stade ne seront cependant peut-être pas prêts pour l'ouverture des Jeux.

Dernier élément du complexe, la piscine, qui se trouve à la base du mât. De minces cloisons de béton formant des coupoles hémisphériques la recouvrent. Toutes les installations réglementaires sont sur un même niveau : bassin

de compétition et bassin d'entraînement, bassin de plongeurs avec tremplins de 3,50 mètres et plates-formes de haut vol de 7,50 et 10 mètres. La piscine est constituée de trois niveaux principaux qui couvrent une surface de 15 000 mètres carrés permettant l'aménagement de salles de massage et de repos, de bureaux, de halls, de vestiaires, de restaurants.

Le vélodrome est un édifice à vocation multiple. On y trouve une piste de 285,74 mètres pour le cyclisme de compétition, mais il permet la pratique d'autres sports et pourra même servir à des fins socio-culturelles. L'arène centrale est notamment utilisable pour des rencontres de hand-ball, de basket-ball, de boxe, de lutte, de judo. La capacité d'accueil du vélodrome peut varier de

sept mille à dix mille places. Les dispositifs d'éclairage, comme ceux de la piscine, ont fait l'objet d'études très poussées et sont particulièrement fonctionnels.

Le village

Le village olympique, destiné à héberger plus de neuf mille athlètes, est construit à huit cents mètres environ du parc Maisonneuve. Il se composera, une fois terminé, de deux immeubles de forme pyramidale comprenant près de mille logements pour les athlètes et d'un troisième bâtiment qui servira aux services communs. Après les Jeux, les logements seront loués ou vendus. Le



La flamme olympique sera transmise d'Athènes à Ottawa par rayon laser. Allumée à Olympie le 9 juillet, elle sera portée à Athènes par de jeunes coureurs ; la cérémonie de passation se déroulera ensuite au stade panathénien. Puis la flamme, transformée en impulsions électriques codées, grâce à un dispositif spécial qui captera les particules ionisées émanant du flambeau, sera transmise par satellite à Ottawa. Une fois en terre canadienne, des impulsions actionneront un rayon laser qui rendra instantanément à la flamme olympique sa forme primitive.

bâtiment abritant les services sera converti en résidence pour personnes âgées.

Plusieurs types d'appartements sont mis à la disposition des athlètes : appartements collectifs aménagés pour six,





Au large de Kingston, sur le lac Ontario, où se dérouleront les épreuves de voile.

Les Jeux olympiques

—→
douze ou seize personnes, qui offrent d'ailleurs des possibilités de transformations, et studios qui, eux aussi, présen-

Les Jeux modernes

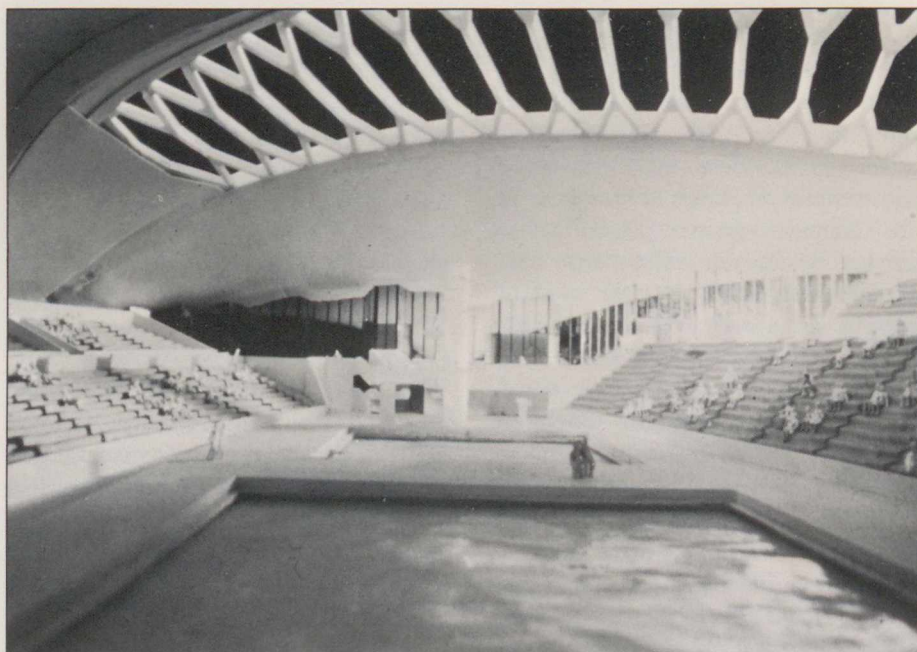
1896 Athènes	1940 Helsinki (1)
1900 Paris	1944 Londres (1)
1904 Saint-Louis	1948 Londres
1908 Londres	1952 Helsinki
1912 Stockholm	1956 Melbourne
1916 Berlin (1)	1960 Rome
1920 Anvers	1964 Tokyo
1924 Paris	1968 Mexico
1928 Amsterdam	1972 Munich
1932 Los Angeles	1976 Montréal
1936 Berlin	1980 Moscou

tent différentes possibilités d'aménagement. Un certain nombre d'innovations sont à signaler : village unique pour les hommes et les femmes, hébergement de plusieurs délégations dans un même bâtiment, et souvent sur un même étage, centralisation des secrétariats de délégation et des services annexes, menu international, programmes d'activités de plein air.

1. Ces Jeux n'ont pas eu lieu. Ils figurent cependant sur la liste officielle, ce qui explique que ceux de 1976 soient les vingt et unièmes. N'y figurent pas, en revanche, les Jeux de 1906 : ils se sont tenus à Athènes entre les troisième et quatrième dates régulières.

Le village sera confortable et chaleureux : il ne faut pas que l'athlète soit refoulé vers sa chambre, mais au contraire qu'il puisse trouver, chaque fois qu'il en aura envie, une occupation adaptée à ses goûts. Cependant, le village ne sera pas somptueux. Les athlètes y seront chaudement accueillis, ils bénéficieront de services sans défaillance et d'un confort exceptionnel, ils auront à leur disposition de grands espaces

La piscine est située sous le mât du grand stade. Neuf mille spectateurs.



verts, mais il n'y trouveront ni faste ni magnificence. Le village olympique de Montréal logera à l'enseigne de la jeunesse et de la simplicité.

L'hébergement

Le gouvernement provincial du Québec a créé un organisme public, *Héquo 76*, qui régit le secteur de l'hébergement pendant « la période qui s'étendra du 1^{er} mai au 31 août ». *Héquo 76* a pour mission de trouver un gîte convenable aux visiteurs qui chercheront à se loger, à Montréal ou à proximité, à l'occasion des Jeux. Il exerce aussi la réglementation de la publicité et des tarifs de location. Aux cent mille visiteurs quotidiens venus de tous les coins du monde pour assister aux vingt et unièmes Jeux, il sera proposé six modes différents d'hébergement : hôtels et motels, résidences universitaires, chambres chez l'habitant (30 000 environ), « maisons de chambres » (résidences pour touristes composées de chambres et d'installations sanitaires communes, offrant parfois l'avantage d'une petite cuisine), auberges de jeunesse et, dans les environs de Montréal, terrains de camping et de caravaning situés près des grands axes routiers. Cela suppose une forte organisation. Mais *Héquo 76* est une garantie pour le visiteur, qui doit pouvoir trouver, par l'intermédiaire de cet organisme, à se loger convenablement à des prix raisonnables. Les Jeux sont un événement touristique presque autant qu'un événement sportif. ■

Les investissements étrangers

Le gouvernement surveille la prise de contrôle des sociétés canadiennes.



Une loi adoptée par le Parlement canadien en décembre 1973, entrée en vigueur il y a tout juste deux ans, a donné au gouvernement fédéral les moyens de surveiller la prise de contrôle des sociétés canadiennes par les capitaux étrangers et de s'y opposer le cas échéant. La surveillance ne porte que sur les sociétés dont l'actif est supérieur à 250 000 dollars (1,1 million de francs français) ou dont le chiffre d'affaires dépasse 3 millions de dollars (13 millions de francs français). Une prise de participation inférieure à 5 p. 100 du capital d'une société dont les actions sont librement négociables (20 p. 100 dans le cas contraire) ne fait pas jouer les mécanismes dont dispose l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Celle-ci intervient et, si nécessaire, négocie avec les acquéreurs potentiels lorsque le taux de participation est situé entre 5 p. 100 et 50 p. 100. C'est en effet dans cette zone que le contrôle d'une société est possible en l'absence même de la majorité des actions.

Le projet de loi voté en 1973 faisait suite à la publication d'un Livre blanc publié en 1972 sous le titre *Investissements étrangers directs au Canada*. Le document montrait l'ampleur de l'investissement étranger et la croissance de sa part relative au cours des dernières décennies. Son accroissement rapide date en effet des années postérieures à 1950. Au cours des vingt années qui ont suivi, la valeur comptable de l'investissement étranger direct a été multipliée par plus de six, passant de 4 à 26,5 milliards de dollars. Les capitaux sont venus des États-Unis pour 80 p. 100, de la Grande-Bretagne pour 10 p. 100, des autres pays européens et du Japon pour 10 p. 100. Ils sont allés surtout à l'industrie, mais inégalement selon les branches. On estime que les

capitaux étrangers contrôlent aujourd'hui près de 50 p. 100 des industries canadiennes de transformation, 43 p. 100 de la métallurgie, 60 p. 100 des mines, plus de 80 p. 100 des industries pétrolières et gazières. Dans des secteurs comme la chimie, la construction automobile, l'informatique, les équipements de transport, le contrôle étranger

tenant considéré dans l'optique suivante : est-il capable d'apporter au pays des « avantages appréciables » ? La réponse à cette question se fonde sur cinq critères : effet de l'investissement sur l'activité économique, en particulier l'emploi, la valorisation des ressources, l'accroissement des exportations ; importance de la participation canadienne à la

La propriété dans les grands secteurs de l'industrie canadienne

(en pourcentage)

	Canada	États-Unis	Autres pays
Alimentation	65	26	9
Textiles, habillement	62	31	7
Papiers	58	31	11
Métaux bruts	57	35	8
Transformation des métaux	53	40	7
Extraction des métaux	38	58	4
Construction électrique	35	57	8
Construction mécanique	25	67	8
Pétrole	17	65	18
Matériels de transport	15	75	10
Chimie et caoutchouc	7	70	23

va de 80 p. 100 à 95 p. 100. Le degré de contrôle étranger de l'industrie canadienne — non de l'économie canadienne tout entière — est donc très élevé, plus élevé, semble-t-il, que dans n'importe quel autre pays développé.

En matière d'investissement, la politique canadienne a toujours été très « ouverte ». Le Canada encourageait le plus possible l'investissement étranger, estimant que celui-ci était essentiel à son développement. Aujourd'hui, le gouvernement est très conscient à la fois des avantages et du coût de l'investissement étranger : il veut en réduire le coût et en accroître les avantages. Tout projet d'investissement est main-

propriété et à la gestion ; effet sur la productivité et le progrès technique ; effet sur la concurrence ; compatibilité avec les politiques économiques du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

Nombre de responsables canadiens ont eu l'occasion, depuis deux ans, de présenter à l'étranger le dispositif d'examen mis en place. S'adressant à New-York aux membres du Centre de relations internationales, M. Allan MacEachen, ministre des affaires extérieures, a déclaré que chaque cas était examiné à fond et que tout était fait pour assurer à l'investisseur éventuel « un

Les investissements étrangers

traitement juste et raisonnable ». « Nous cherchons, a-t-il dit, un équilibre entre nos besoins constants d'investissements étrangers et notre désir, ou plutôt notre besoin d'exercer un contrôle plus grand

sur notre économie. L'investissement étranger est toujours bienvenu, mais nous voulons qu'il nous apporte des avantages appréciables ». Les chiffres publiés paraissent témoigner en faveur de cette politique à la fois rigoureuse et accueillante : au cours de la première année d'application de la loi, l'Agence d'examen a répondu à 92 demandes de prise de contrôle de sociétés canadiennes ; elle en a autorisé 63 et rejeté 12 (17 ont été retirées par les demandeurs). Les autorisations sont allées pour 62 p. 100 à des capitaux étasuniens, pour 13 p. 100 à des capitaux britanniques, pour 10 p. 100 à des capitaux européens autres que britanniques. Cette répartition marque un progrès dans la diversification des sources de l'investissement. ■

conjoncture



Depuis que le gouvernement fédéral a lancé une vigoureuse offensive contre l'inflation (1), les "agents économiques" canadiens se trouvent engagés, bon gré mal gré, dans un processus de lutte qui doit se développer sur plusieurs années. Les mécanismes mis en place en octobre dernier n'ont fait que commencer à jouer et l'on suppose quels seront les premiers résultats obtenus au cours de l'année 1976. Le gouvernement, pour sa part, a fait adopter par sa majorité libérale un budget qui comporte de sensibles restrictions de crédits (2). Selon les résultats d'un sondage effectué en décembre dernier, la majorité des Canadiens (56 p. 100) approuvent les mesures prises par le gouvernement pour réduire progressivement le taux de l'inflation, problème que, dans la même proportion, ils considèrent comme le plus important dans la situation actuelle. Pourtant, sept Canadiens sur dix déclarent douter que le plan de lutte parvienne à juguler effectivement l'inflation. Beaucoup (59 p. 100) estiment que ce plan est surtout défavorable aux salariés, mais la propor-

tion des non-salariés qui pensent le contraire est probablement plus élevée encore. Le gouvernement qui, en octobre dernier, déclarait vouloir seulement « freiner la surenchère », a depuis engagé la lutte d'une manière plus incisive. Estimant que « le système du libre marché n'a pas été très efficace » puisque

ques dans les milieux d'affaires, M. Trudeau a expliqué par la suite que c'était en raison de l'« insuffisance des instruments classiques » que les pouvoirs publics avaient dû intervenir contre l'inflation d'une façon aussi énergique. « La lutte est engagée, a-t-il dit. Nous avons lancé une offensive qui, en

Offensive contre l'inflation

Entre le court terme et le long terme

L'évolution des prix de détail

(Hausse annuelle, en pourcentage)

	1972	1973	1974	1975	1976*
Allemagne féd.	5,5	6,9	7,0	6,5	6,0
Canada	4,8	7,6	10,9	10,5	9,0
États-Unis	3,3	6,2	11,0	9,0	8,0
France	5,9	7,3	13,6	12,0	10,0
Italie	5,6	10,4	19,1	17,5	11,0
Japon	4,9	11,7	24,4	12,0	8,0
Royaume-Uni	6,8	8,3	16,1	25,0	18,0

*Prévision.

Source : Organisation de coopération et de développement économique.

« les sociétés multinationales et les syndicats ouvriers contrôlent l'économie canadienne depuis trente ans », M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre, a dit que « l'Etat doit dorénavant intervenir dans les décisions des groupes économiques », et cela « non pas de façon provisoire, mais permanente ». Il a nié que cette intervention puisse contredire les principes du libéralisme : « l'Etat doit intervenir pour que les forts n'abusent pas de leur puissance », a-t-il dit, après avoir observé que « personne ne croit plus au libéralisme intégral ». Ces déclarations ayant soulevé de vives criti-

nous donnant un répit, nous permettra de repenser nos façons d'agir. Car la période de réglementation des prix et des revenus n'aidera pas seulement à limiter le taux de croissance de l'inflation, elle donnera aussi le temps de réformer les institutions économiques, les attitudes, les orientations politiques ». « Le Canada, a dit encore le premier ministre, aura à faire face à des défis de taille dans les années qui viennent ; notre aptitude à les relever dépendra de notre volonté d'ajuster à la réalité nos mentalités et nos habitudes ». ■

1. Voir Canada d'aujourd'hui, janvier 1976.

2. L'exercice budgétaire du gouvernement fédéral commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars. Le projet primitif pour 1976-1977 a été réduit de 5 p. 100 environ. Parmi les économies : suppression pour un an de l'indexation des allocations familiales sur le coût de la vie, réduction de l'aide extérieure canadienne. Une majoration de 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu sera appliquée au delà d'un revenu imposable de 30 000 dollars (132 000 francs français).

Le Nord canadien

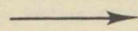


Le Nord est un immense territoire qui constitue près des trois quarts de la superficie du Canada. Encore peu exploité, très peu peuplé, il est mal connu de la plupart des habitants des grandes villes, toutes situées dans les régions méridionales du pays. Qu'est-ce que le Nord ? Jusqu'où s'étend-il ? Comment déterminer ses frontières ? De quelle façon se subdivise-t-il ? Notre supplément tente de répondre à ces questions en s'inspirant des travaux de M. Louis-Edmond Hamelin, professeur à l'université Laval (Québec).

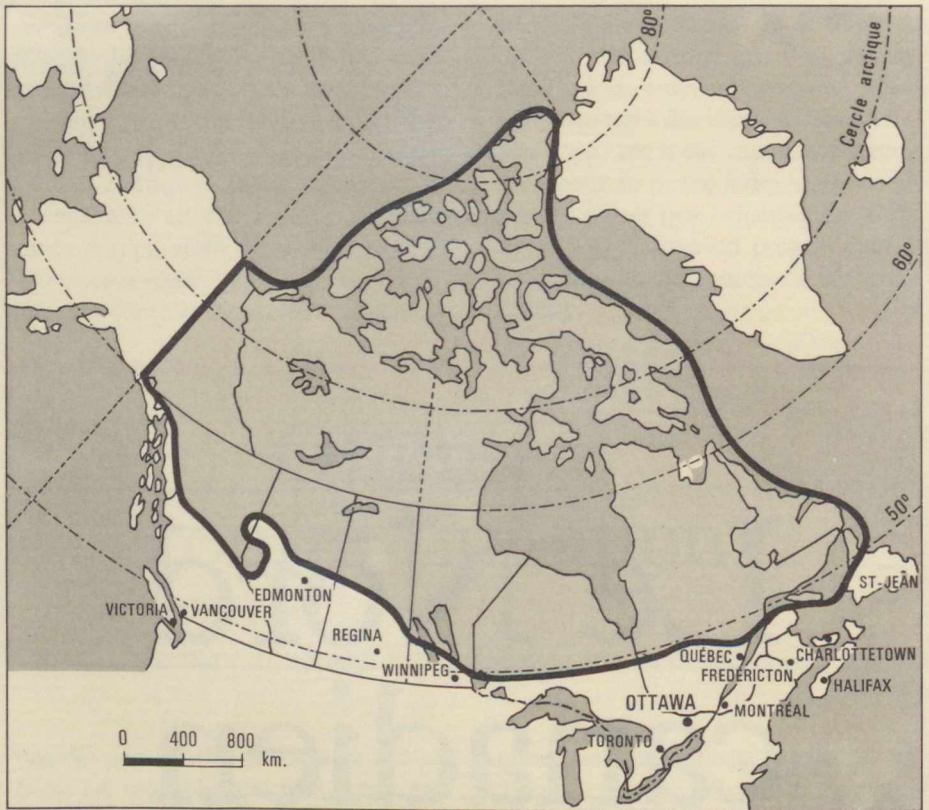
Définir le Nord

Il y a plusieurs définitions du Nord canadien : toute définition est en effet fonction des critères retenus. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux font commencer le Nord au soixantième degré de latitude. Cette frontière administrative a peu de signification naturelle. Le recours à l'isotherme de 10° Celsius en juillet n'est guère plus satisfaisant. Que vaut en effet le message d'un seul aspect durant un seul mois de l'année, et exprimé selon une valeur moyenne ? L'appel à des facteurs botaniques, comme le passage de la taïga à la toundra, n'est pas non plus suffisant : le critère végétal ne rend pas compte, à lui seul, de la complexité et de la totalité du Nord. Un seul facteur physique, pris isolément, ne peut indiquer de manière valable les limites du Nord.

Des critères humains ont été considérés : par exemple, les frontières de l'agriculture commerciale. Mais celles-ci tiennent à beaucoup d'éléments, dont certains n'ont rien de nordique. De plus, dans le Nord, l'agriculture n'est qu'un mode de vie pionnier parmi d'autres (pêche, mines, chasse, activités de recherche scientifique). Tout au plus peut-on dire que l'agriculture "facile et rentable" constitue l'un des anti-critères du Nord. La limite septentrionale de l'écoumène continu (1) signale d'une façon un peu plus satisfaisante le début du Nord canadien, du moins si l'on fixe cette frontière à une quarantaine de kilomètres au nord de cet écoumène continu (défini soit par la présence de



1. *Écoumène* : territoire considéré du point de vue de l'habitat et des activités humaines.



D'après L.E. Hamelin, *Nordicité canadienne*, éd. Hurtubise HMH.

foyers pionniers ruraux, soit par les voies transcontinentales les plus nordiques de la circulation est-ouest). Au-delà de cette limite, en effet, la densité de la population diminue de façon considérable pour s'établir à quelques dixièmes d'habitants au mille carré (2). Cependant, la limite du peuplement, pour significative qu'elle soit, ne comprend pas tous les éléments constitutifs du Nord. Ce critère est donc, lui aussi, insuffisant. On ne peut déterminer avec quelque validité les frontières globales du Nord qu'au moyen d'un indice établi en fonction d'un ensemble de critères.

Mettant à profit les recherches polaires faites au cours des vingt-cinq dernières années, M. Louis-Edmond Hamelin, professeur à l'université Laval (Québec), s'est arrêté, pour établir un indice de nordicité, sur une famille de dix facteurs significatifs, convergents et se rapportant aux principales situations septentrionales : latitude, chaleur estivale, froid annuel (nombre de jours au-dessous de 0° Celsius), types de glaces (dans le sol, sur la terre, sur la mer), précipitations totales, couverture végétale naturelle, accessibilité terrestre, services aériens, population résidante ou hivernante (nombre d'habitants dans

l'agglomération ou densité démographique de la région), degré d'activité économique. Ces dix critères se répartissent en trois groupes : une variable d'identification, la latitude ; cinq éléments d'ordre naturel ; quatre éléments d'ordre humain. Le Nord peut ainsi être appréhendé globalement, comme une région possédant des caractéristiques naturelles et humaines.

Le calcul de l'indice est relativement simple. Chaque facteur exprime, pour un lieu déterminé, une certaine quantité de valeurs polaires (ou *vapo*), dont le nombre est, par définition, inférieur ou égal à 100. La somme des dix pointages individuels donne le degré de nordicité du lieu étudié. Le maximum de 1 000 *vapo* (100 *vapo* × 10) est théoriquement atteint au pôle. Si l'on suppose par exemple, qu'en un lieu déterminé chaque facteur donne 50 *vapo*, le total des dix facteurs sera de 500 *vapo*, ce qui exprime une nordicité moyenne. C'est à peu de choses près la nordicité de la petite ville d'Aklavik, dans la vallée du Mackenzie (Territoires du nord-ouest), dont l'indice est de 511 *vapo*.

Une fois que l'on aura ainsi calculé l'indice de nordicité de tous les points convenables, on pourra réunir par des traits les lieux qui possèdent le même nombre de *vapo*. On obtiendra de la

2. Un mille carré = 2,59 kilomètres carrés.

sorte une ligne où la nordicité sera la même (isonord).

Il faut noter qu'à l'intérieur d'une même zone on peut constater des variations sensibles de la nordicité entre deux points peu éloignés, soit en raison de facteurs naturels, tels que l'altitude ou le voisinage de la mer, soit en raison de facteurs humains, comme l'isolement. Il y aura ainsi plus d'anomalies à l'intérieur d'une région à fortes variations topographiques et humaines qu'à l'intérieur d'une région moins différenciée.

Des travaux parallèles à ceux de M. Hamelin ont été menés par le Meteorological Branch de Toronto, qui a publié en 1969 une carte climatique du Canada basée sur quatre critères naturels. Ces calculs de nordicité climatique, exprimés en points (maximum 100 points), ont été complétés par l'apport de trois autres facteurs, la population (70 points) la toundra (20 points) et le transport saisonnier (20 points) portant le maximum des points à 210. Des travaux ont également été faits en Union soviétique par V.S. Burkhanov sur le Nord russe. L'ingénieur soviétique a utilisé dix critères physiques et trois critères hu-



Yellowknife, capitale des Territoires du nord-ouest.

ains, chacun fournissant une certaine valeur, laquelle, ajoutée aux valeurs obtenues à partir des autres critères, exprime la totalité polaire du lieu. Toutes ces recherches, basées sur des méthodes semblables, ont donné des résultats comparables.

Déterminer les frontières

La limite méridionale du Nord canadien peut être suggérée par l'isoligne de 200 vapo. Bien que cette valeur traduise une certaine dominance des facteurs humains, du fait que les calculs ont été établis pour des localités relativement importantes de préférence à des postes ou à des villages isolés, elle reflète un changement physique important. Vers 200 vapo, la sévérité du climat devient plus grande que dans le Pré-Nord, où l'on cultive encore un peu. D'une manière générale, la nordicité augmente fortement, au Canada, tout au long de l'isoligne 200, passant de 200 à 300 vapo. Cette isoligne manifeste donc bien une rupture, une limite fondamentale.

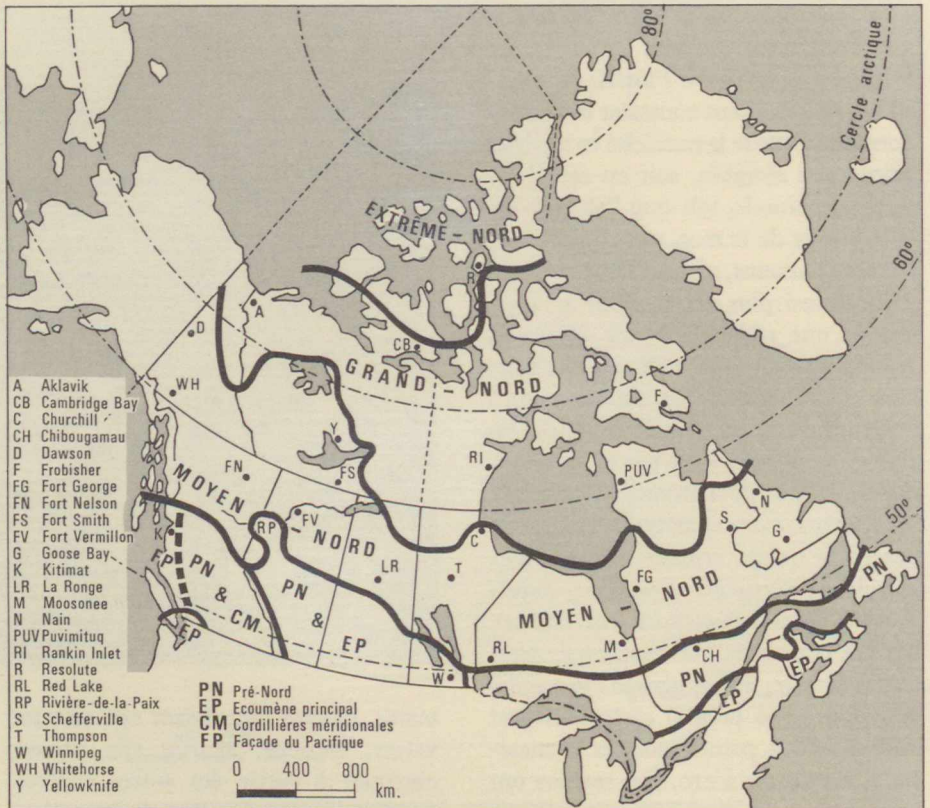
La frontière méridionale du Nord canadien compose un limbe généralement large de quelques dizaines de kilomètres — ainsi en va-t-il au Manitoba — mais à certains endroits le limbe est étroit et net, comme par exemple au nord du lac Saint-Jean (Québec). La bande de terrain caractérisée par l'iso-

ligne de 200 vapo fait elle-même transition entre le Nord canadien et le Canada de base (3). Elle se situe approximativement vers le cinquantième degré de latitude dans le Canada de l'Est et vers le cinquante-cinquième en Colombie-Britannique.

La frontière septentrionale du Nord canadien, après avoir été longtemps flottante, paraît aujourd'hui fixée. Au cours des années 1970/1972, le gouvernement fédéral a en effet fait voter, dans le souci de lutter contre la pollution, une loi qui met sous juridiction canadienne une bande de mer entourant l'archipel arctique sur une largeur d'environ 100 milles nautiques.

Ainsi limité, le Nord canadien constitue un ensemble de terres et d'eaux

3. *Partie méridionale du Canada, du sud de la Colombie-Britannique à l'île de Terre-Neuve, comprenant les foyers principaux de l'écoumène et la zone contiguë du Pré-Nord. C'est donc dans le Canada de base que se concentrent, non seulement la population du pays, mais les activités économiques et techniques qui constituent les points d'appui du développement du Nord.*



D'après L.E. Hamelin, *Nordicité canadienne*, éd. Hurtubise HMH.

(marines et douces) subdivisé en trois grandes unités géographiques : la fin d'un continent, l'énorme échancrure de la baie d'Hudson, l'immense archipel arctique. En étendue, le Nord couvre la majeure partie du Canada : 76 p. 100 de l'ensemble des terres et des eaux marines à l'intérieur du pays. Cette immensité, encore peu exploitée, constitue un atout non négligeable d'ordre économique. Elle pourrait en effet apparaître dans l'avenir comme une mine de matières premières et un précieux réservoir d'eau douce.

Il faut enfin noter, si l'on admet l'isoline de 200 vapo comme limite méridionale du Nord canadien, que ce dernier englobe non seulement les deux Territoires (Yukon et Territoires du nord-ouest), mais partie de sept des dix provinces (Terre-Neuve, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique). Échappent donc seuls au Nord, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Île-du-Prince-Édouard, c'est-à-dire les provinces maritimes du sud-est du Canada.

Les trois grandes régions

Le Nord canadien se divise, pour les géographes, en trois grandes zones d'environ 1 million de kilomètres carrés et dont les limites ne suivent pas les latitudes : le Moyen-Nord, le Grand-Nord, l'Extrême-Nord.

Au-dessus du Pré-Nord, incorporé au "Canada de base", s'étend le Moyen-Nord, la plus vaste des trois bandes nordiques du Canada. Il s'allonge, sur 800 kilomètres de large, du Labrador au Yukon, entre les isonords de 200 et de 500 vapo. Climatiquement, c'est une

région subarctique, bénéficiant pendant un mois seulement dans l'année d'une situation tempérée. Économiquement, c'est une zone de présence pionnière caractérisée par des axes de communication orientés sud/nord, sans voie transcontinentale est/ouest, même pas aérienne. Les deux capitales territoriales, Whitehorse (Yukon) et Yellowknife (Territoires du nord-ouest), relativement importantes (12 000 et 7 000 habitants) et assez bien reliées au Canada du sud, sont situées dans le Moyen-

Evaluation de la population des zones du Nord canadien

(Nombre d'habitants)

	1881	1911	1941	1971
Moyen-Nord	33 000a	61 458	134 240	272 905
Grand-Nord	10 000a	8 000	9 333	19 547
Extrême-Nord	60a	50a	50a	250a
<i>Total</i>	<i>43 060a</i>	<i>69 508</i>	<i>143 623</i>	<i>292 702</i>

a. Approximation.

Nord qui, avec 270 000 habitants environ, groupe 93 p. 100 de toute la population vivant dans le Nord canadien.

De l'Atlantique à l'Alaska, l'animation économique du Moyen-Nord se présente à des niveaux assez différents qui reflètent la répartition inégale des matières premières et le rayonnement des grands pôles urbains de développement du sud du pays auxquels les oasis du nord sont rattachés.

Le Grand-Nord a un indice de nordicité élevé, qui va de 500 à 800 vapo. La faible chaleur de l'été et la disparition des arbres, la rareté des oasis d'exploitation, la présence des Inuit (Esquimaux) qui s'y trouvent naturellement localisés, lui donnent son visage particulier, qui est un visage arctique. Cette région, qui représente le quart des terres canadiennes, s'étend de part et d'autre du détroit qui sépare les îles polaires du continent et comprend à la fois des péninsules (Ungava, Keewatin), des îles (Baffin, Victoria) et des nappes d'eau (détroit d'Hudson, golfe de Foxe, détroit de Parry). Aussi le Grand-Nord est-il autant maritime que continental,

ce qui permet une certaine pénétration estivale des navires.

Désert comprenant peu d'oasis de résidence (Inuvik, Frobisher Bay sont les principales agglomérations de cette zone), le Grand-Nord est peuplé en majorité d'autochtones, caractère qui ne se trouve pas au Moyen-Nord. Économiquement il est, dans l'état actuel des choses, très déficitaire. Il n'a



*Groupes des températures mensuelles des trois zones nordiques.
Comparaison avec la situation dans le Pré-Nord et le sud du Canada.*

Zone	Poste	Nombre de mois où la température mensuelle est :						
		Supratempérée au-dessus de 18,3°	Tempérée de 18,3° à 13,9°	Infratempérée de 13,9° à 5,6°	Fraîche de 5,6° à 0°	Froide de 0° à -17,8°	Très froide de -17,8° à -28,9°	Glaciale de -28,9° à -40°
Ecoumène principal du Canada	Toronto (Ontario)	3	1	3	2	3	0	0
	Vancouver (Colombie-Brit.)	0	4	4	4	0	0	0
Pré-Nord	Gander (Terre-Neuve)	0	2	4	2	4	0	0
	Grande-Prairie (Alberta)	0	2	3	2	5	0	0
Moyen Nord	Goose-Bay (Terre-Neuve)	0	2	2	2	5	1	0
	Yellowknife	0	1	3	1	4	3	0
Grand Nord	Frobisher	0	0	2	2	4	4	0
	Aklavik	0	0	3	1	3	5	0
Extrême Nord	Resolute	0	0	0	3	3	2	4
	Alert	0	0	0	2	3	3	4

pas encore été pénétré par les grandes affaires, comme le Moyen-Nord. Même si les perspectives de présence du pétrole devaient créer dans l'avenir une certaine animation économique dans une partie du Grand-Nord, celui-ci resterait un Nord arctique, plus différent du Moyen-Nord que ce dernier ne l'est du Pré-Nord (4).

L'Extrême-Nord comprend la partie septentrionale de l'archipel arctique. C'est une région formée en grande partie d'eaux marines. Elle couvre moins

de 10 p. 100 du Canada terrestre. La nordicité y est maximale : au delà de 800 vapo. La glace y est permanente : glaciers, glaces flottantes, sol glacé et gelé toute l'année en profondeur. L'obscurité y est sévère : à l'extrémité septentrionale des terres canadiennes, les nuits de vingt-quatre heures durent environ 140 jours par an. La population est presque inexistante : quelques centaines d'habitants disséminés dans un petit nombre de postes.

Le Nord depuis cent ans

Dans le déroulement historique, les caractères actuels du Nord canadien ne correspondent qu'à ceux d'un moment. Sans doute les frontières du pergélisol (5), des glaces flottantes ou de la taïga-toundra ne changent-elles guère au cours d'une génération. Il n'en va pas de même de la composante humaine de l'indice de nordicité : les frontières du peuplement ou du développement économique évoluent, elles, au cours d'une

base", en raison surtout du développement économique d'immenses régions du pays qui, à la fin du dix-neuvième siècle, n'étaient encore que forêts, terres de chasse et de piégeage. Peu à peu, le Canada du sud s'est annexé les territoires nordiques les plus accessibles et les moins sévères.

En second lieu, l'extension respective des zones du Moyen-Nord, du Grand-Nord et de l'Extrême-Nord n'est plus

Nordicité comparée

(Par critère, en valeurs polaires)

	Schefferville Canada	Fairbanks Alaska	Verkhoïansk Urss	Ny-Alesund Spitzberg	Keewatin Canada
Latitude	21	42	44	75	42
Chaleur, été	37	10	62	70	60
Froid, année	42	65	100	85	75
Glaces	60	50	90	90	75
Précipitations	0	65	90	60	90
Couverture végétale	40	15	40	80	80
Accessibilité terrestre	20	25	50	50	100
Services aériens	20	35	40	75	100
Population	20	0	50	60	90
Activités économiques	35	30	65	92	100
<i>Nordicité totale</i>	<i>295</i>	<i>337</i>	<i>631</i>	<i>737</i>	<i>812</i>

génération et les limites respectives des trois grandes zones nordiques se modifient aussi avec le temps. Le Nord canadien actuel n'est déjà plus celui d'il y a cent ans.

En premier lieu, la limite méridionale du Nord s'est septentrionalisée. Le Nord a reculé au profit du "Canada de

ce qu'elle était il y a un siècle. Le Yukon méridional, par exemple, est passé d'une situation de Grand-Nord à une situation de Moyen-Nord, de même que de larges secteurs de la péninsule du Québec-Labrador, du Manitoba et du Mackenzie (Territoires du nord-ouest). Le Grand-Nord s'est déplacé vers des latitudes plus élevées.

D'une façon générale, le passage de la partie méridionale du Grand-Nord au Moyen-Nord s'est fait après la "cap-

4. Zone faiblement nordique, située au sud du Nord proprement dit et en liaison avec les foyers les plus animés du sud canadien.

5. Sol gelé en permanence.

ture" de la frange méridionale du Moyen-Nord par le Pré-Nord. Il n'y a rien d'étonnant à ce décalage, les processus les plus actifs de dénordification travaillant évidemment à partir du Canada de base, c'est-à-dire du Sud. Ainsi, après un siècle, le Nord canadien est moins étendu et la nordicité moyenne du pays est moins élevée.

Les frontières respectives des trois grandes zones nordiques étant sans cesse modifiées sous l'effet de la dynamique du Nord, le nombre des habitants de ces zones est également sans cesse modifié.

Depuis 1881, le nombre de personnes habitant dans des régions où la nordicité est supérieure à 200 vapo est passé de 575 549 à 292 702. A la lumière de ce qui a été dit, il ne faut pas voir dans cette diminution un déplacement physique de 275 000 personnes vivant dans le Nord ; il faut au contraire y voir le passage dans le "Canada de base", grâce au développement technique, de régions initialement situées dans le Moyen-Nord.

Si, au lieu de considérer le Nord comme une donnée spatiale variable, on le considère comme stable quant à la



L'hydravion est souvent le seul moyen de transport dans le Nord.

un dézonage (par exemple, passage d'un état de Moyen-Nord à un état de Pré-Nord) s'accompagnant d'un déclassé démographique correspondant ; dans le cas qui nous occupe maintenant, on assiste au contraire au peuplement progressif d'un espace nordique de même dimension. C'est que l'une des trois variables (nordicité, superficie, population) est devenue fixe.

En moins d'un siècle, donc, la population résidante du Nord canadien a augmenté de plus de six fois. Elle a, en particulier, doublé au cours de la période 1941/1971, atteignant près de 300 000 personnes, soit un peu plus

Superficie et population nordiques des provinces et territoires

Espace	Superficie (a)		Population (b)	
	Milliers de Km ²	% de la superficie de l'entité	Nombre d'habitants	% de la population de l'entité
Territ. du nord-ouest	3 380	100	34 807	100,00
Québec	1 077	70	32 509	0,53
Yukon	536	100	18 388	100,00
Manitoba	487	75	70 920	7,18
Ontario	427	40	19 837	0,25
Saskatchewan	324	50	21 821	2,35
Terre-Neuve	311	77	52 629	10,08
Colombie-Brit.	293	31	13 095	0,58
Alberta	264	40	28 696	1,76
Canada	7 100	71	292 702	1,35

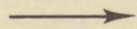
a. Sans les eaux marines. Valeurs approximatives.

b. En 1971. Ne comprend pas le Pré-Nord.

superficie, soit le territoire limité au sud par l'isoline actuelle de 200 vapo, on constate, à l'inverse, une augmentation sensible de sa population. La contradiction n'est qu'apparente avec le fait signalé plus haut d'une diminution de la population dans le Nord à superficie dynamique. En effet, dans ce cas, l'évolution à la baisse exprimait la diminution générale de la nordicité et, partant

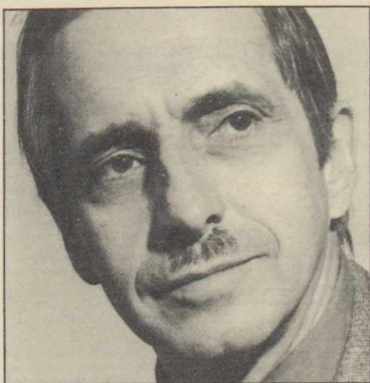
qu'en Islande, un peu moins qu'en Alaska. Le taux d'accroissement de la population du Nord a été plus fort, au cours de cette période, que celui de l'ensemble de la population canadienne (104 p. 100 contre 82 p. 100).

Toutes les franges pionnières n'ont cependant pas connu une égale effervescence. C'est ainsi que les parties





→
nordiques de l'Ontario et du Québec se sont tenues en-deça du seuil national de 82 p. 100. Elles ont cependant enregistré des gains importants aux portes



Professeur à l'université Laval (Québec), M. Louis-Edmond Hamelin est spécialisé dans la géographie du Nord et dans la géographie régionale du Canada. Fondateur du Centre d'études nordiques de l'université Laval, il a étudié et parcouru le Nord canadien, l'Alaska, la Scandinavie, la Sibérie orientale, le Spitzberg. M. Hamelin est l'auteur de nombreux travaux scientifiques et d'ouvrages destinés à un public plus large, parmi lesquels *le Canada* (Presses Universitaires de France, Paris 1969) et *Nordicité canadienne* (Hurtubise HMH, Montréal 1975). A ce dernier ouvrage, où l'auteur développe sa conception de la « nordicité », nous empruntons la substance de notre supplément.

mêmes du Nord (c'est le cas notamment de Sept-Iles, au Québec, qui, par suite de son développement, est maintenant classé dans le Pré-Nord).

Les grandes régions bénéficiaires de l'accroissement démographique du Nord ont été les parties nordiques des provinces de Terre-Neuve et du Manitoba qui, à elles seules, ont absorbé 40 p. 100 de cette augmentation de population. Le fait s'explique, pour une large part, par la mise en exploitation, dans ces régions de Moyen-Nord, de mines de fer, de nickel, de cuivre et de zinc.

Il reste qu'en dépit de l'accroissement remarquable du nombre des habitants vivant à l'intérieur des limites présentes du Nord, la population nordique n'a pas un grand poids dans l'ensemble de la population canadienne : 1,3 p. 100 seulement des Canadiens vivaient dans le Nord en 1971. Encore faut-il remarquer que la plupart d'entre eux (93 p. 100) résidaient dans le Moyen-Nord parce que c'est là que se réalisent les projets de développement nés dans le Canada de base. ■

Canada d'aujourd'hui

Supplément au numéro 35, avril 1976.
Photos: Information Canada.
Imprimé en Belgique par Brepols, Turnhout.



La Grue blanche d'Amérique

Tentative de sauvetage d'une espèce



La Grue blanche d'Amérique est un oiseau magnifique aux plumes d'un blanc satiné, aux fines pattes noires, au long cou élancé, au bec sombre et pointu. C'est l'oiseau le plus grand de toute l'Amérique du Nord. En vol, il est splendide avec ses ailes déployées dont l'envergure mesure près de deux mètres, sa tête et son cou pointant à l'horizontale. La Grue blanche d'Amérique est un grand migrateur : elle niche au Canada septentrional, dans le parc national Wood-Buffalo, au sud du Grand lac des Esclaves ; elle hiverne dans le sud des États-Unis, au Texas, sur la côte du golfe du Mexique. Il y a, de l'un à l'autre point, quatre mille kilomètres, que les oiseaux parcourent par étapes, se reposant à l'occasion plusieurs jours dans le Nebraska (États-Unis) ou en Saskatchewan (Canada) pour savourer, avant de reprendre leur vol, quantité de plantes aquatiques, œufs de grenouilles ou de crapauds ou encore les coléoptères dont ils sont friands.

La vie des oiseaux

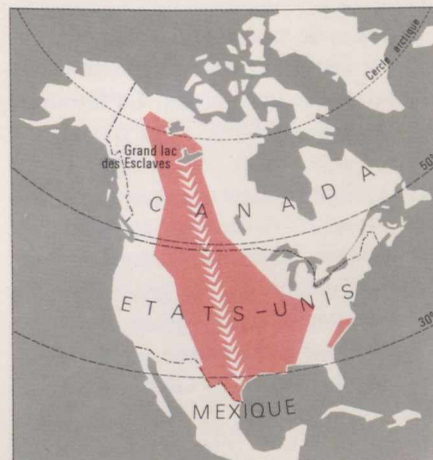
Bien que l'air soit leur élément naturel, les grues blanches d'Amérique sont aussi à l'aise sur terre. Elles passent la

moitié de leur temps à patauger dans des bourbiers ou des marécages. Elles volent pour s'amuser, surtout par temps clair et calme, en décrivant lentement de grands cercles et en poussant des cris qui ne sont pas sans ressembler au son du cor. La Grue blanche est exigeante pour son habitat. Au moment d'établir ses quartiers d'hiver, chaque couple choisit une aire de marais salant de quelque cent soixante hectares, dont il défend l'accès aux autres grues. Le milieu de décembre marque le début des danses nuptiales. Il semble bien que le mâle et la femelle s'accouplent pour la vie. La danse nuptiale se répète tous les ans, mais chaque fois avec moins d'animation.

Les grues blanches quittent leur quartier d'hivernage fin mars ou début avril et c'est au cours de la première quinzaine de mai qu'elles parviennent à leur aire de nidification. Les couples y dansent avant et pendant la construction des nids. Ils ont besoin d'une vaste étendue d'eau marécageuse, parsemée de plantes herbacées et encombrée de roseaux et de quenouilles, qui leur fournira en abondance les insectes et animaux aquatiques dont ils se nourrissent. Le nid, fait de joncs et de roseaux sur-

montés d'une couche d'herbe, s'élève en général à une trentaine de centimètres au-dessus des eaux.

La femelle pond un ou deux œufs ; dans le second cas, un seul œuf sera couvé. La période d'incubation dure un peu plus d'un mois. Il y a toujours l'un



L'habitat de la Grue blanche au siècle dernier et son parcours migratoire actuel.

des parents sur le nid ou près du nid. Le mâle prend la relève de sa compagne pour couvrir. Il est sans cesse aux aguets et tout à fait capable de faire fuir coyottes, renards, faucons, aigles ou





La Grue blanche d'Amérique

butors qui oseraient approcher. Les petits naissent au cours de la seconde semaine de juin et, jusqu'en décembre, les parents leur apportent leur pâture : crustacés ou limaçons dont le père ou la mère aura au préalable brisé la coquille. En septembre, les petits s'exercent à voler et au début d'octobre ils sont prêts à entreprendre avec leurs parents la longue migration vers le Sud. Ils demeurent avec eux durant leur premier hiver, mais ils accomplissent seuls leur migration de retour dans le Nord. Beaucoup meurent en route, en raison sans doute de leur peu d'expérience.

Un projet ambitieux

Le taux de mortalité des jeunes grues est très élevé : on estime qu'il en survit chaque année une sur six. La fécondité de l'espèce est faible. Ces oiseaux ne s'accouplent, croit-on, qu'après avoir atteint l'âge de deux ans et souvent cinq ans ou même davantage. Un seul œuf est mené à terme. On comprend que, dans ces conditions, les grues blanches d'Amérique n'aient jamais été très nombreuses. Elles étaient environ mille cinq cents en 1850. Cependant leurs aires d'hivernage et de nidification étaient alors bien plus étendues qu'aujourd'hui. La première comprenait la Louisiane, la côte du Texas et quelques points sur le littoral atlantique des Etats-Unis ; la seconde allait de l'extrémité sud du lac Michigan (Etats-Unis) jusqu'à la rivière de la Paix et au bassin du Mackenzie (Canada), comprenant même quelques points sur la côte de l'Arctique. Depuis, les grues blanches

ont disparu du centre de l'Amérique du Nord, leur habitat ayant été progressivement détruit par l'expansion de l'agriculture et de l'élevage.

La survivance de l'espèce est loin d'être assurée, en dépit des efforts conjugués des administrations américaine



Œufs de grue blanche recueillis dans le nord du Canada.

et canadienne pour protéger les grues blanches et tenter d'en accroître le nombre. On comptait en effet moins de cent grues blanches dans toute l'Amérique du Nord en 1920 et elles n'étaient plus que quinze en 1941, bien que les pouvoirs publics des Etats-Unis leur aient aménagé, depuis 1937, un refuge dans le Texas. Depuis, leur nombre a lentement augmenté — on compte aujourd'hui quarante-neuf grues blanches en liberté — mais il reste trop faible pour

écarter le risque d'un anéantissement total au cas où une violente tempête viendrait à se produire.

Deux expériences d'envergure, mais dont les résultats ne peuvent être préjugés, ont été entreprises conjointement par le Service canadien de la faune et son homologue aux Etats-Unis. La première a commencé en 1967 et se poursuit : des œufs de grues sauvages ont été prélevés à cinq reprises, de 1967 à 1970, dans les nids du parc national Wood-Buffalo (Canada) et transportés dans le Maryland (Etats-Unis) au centre de recherche du Fish and wildlife service des Etats-Unis où ils ont été placés dans des incubateurs. Ils ont donné naissance à dix-neuf poussins. L'objectif de l'expérience est d'accroître la population captive au point où il deviendrait possible de libérer quelques-uns des individus qui en sont issus pour qu'ils se mêlent à la population sauvage et contribuent à son développement.

Le 29 mai 1975, le premier poussin de la seconde génération, nommé Dawn,

naissait. La possibilité d'accoupler des grues blanches en captivité et d'obtenir des œufs fertiles était établie. Malheureusement, le jeune Dawn mourait quinze jours après sa naissance. Les espoirs suscités par cette naissance étaient repoussés d'un an.

La seconde expérience était entreprise ce même 29 mai 1975. Quatorze œufs de grues blanches sauvages furent alors recueillis dans les nids du parc



Wood-Buffalo et déposés en Idaho (Etats-Unis) dans des nids de "grues canadiennes", leurs proches parentes, dans l'espoir que les jeunes grues blanches issues de ces œufs seraient élevées par leurs parents adoptifs et suivraient les coutumes migratoires de leurs nouvelles familles. Une seconde population de grues blanches sauvages, indépendantes de la première, pourrait ainsi être créée et accroître les chances de survie de l'espèce. D'après les derniers renseignements dont on dispose, les résultats sont encourageants : neuf poussins sont nés, qui ont été nourris et surveillés avec une grande vigilance par leurs parents adoptifs ; ils ont très vite compris les signaux de danger qui leur étaient adressés et répondu sans difficulté aux ordres donnés par leurs parents d'adoption. Reste à savoir, nos informations datant de septembre 1975, s'ils auront été capables d'entreprendre avec leur nouvelle famille la migration que celle-ci effectue chaque année, à l'automne, de l'Idaho vers le Nouveau-Mexique. D'autres questions restent posées : à l'âge de la reproduction, notera-t-on un attrait entre mâle et femelle des deux espèces ou bien simplement entre mâle et femelle de l'espèce spécifique, comme on le pense généralement ? Un régime alimentaire quelque peu différent du leur aura-t-il une incidence, à la longue, sur la santé des grues blanches ? Quoi qu'il en soit, les leçons de cette expérience sans précédent devraient indiquer les voies les meilleures pour permettre à l'espèce de survivre. ■



«Mariaagélas»

Le nouveau roman acadien
d'Antonine Maillet

littérature



« Ce qui m'a séduit chez Rabelais, a dit Antonine Maillet, qui a consacré une thèse à l'auteur de Pantagruel, c'est qu'il a construit un monde entier ; il a senti la vie par tous ses pores, par tous ses sens et il l'a reproduite comme telle ». La vie sourd de l'œuvre d'Antonine Maillet avec chaleur, avec humilité, une vie aux racines multiformes plus vraie que nature, et un monde naît, dont le lecteur ne peut pas ne pas se sentir complice. Ce que l'auteur recrée pour nous, pour elle, pour l'histoire peut-être — car l'Acadie ne dit-elle pas, avec Antonine Maillet, son dernier mot ? — c'est l'existence quotidienne du petit peuple acadien, accroché à ses côtes, accroché à sa langue et dont la pauvreté n'a pas altéré le goût de vivre. Un peuple d'exclus, membres d'une même Dispersion : « ... Je vivons en Amarique (dit la Sagouine) (1), ben je sons pas des Américains. Non, les Américains, ils travaillent dans des shops aux Etats, pis ils s'en venont se promener par icitte sur nos côtes, l'été, en culottes blanches pis en parlant anglais. Pis ils sont riches, les Américains, j'en sons point. Nous autres je vivons au Canada ; ça fait que

1. La Sagouine, vieille femme besogneuse, est l'unique personnage de l'ouvrage d'Antonine Maillet qui porte ce nom. L'auteur en a tiré une pièce qui fut jouée à Montréal en 1972 et à Paris l'année suivante.

je devons putôt être des Canadjens, ça me r'semble. ... Ben ça se peut pas non plus, parce que les Dysart, pis les Caroll, pis les Mac Fadden, c'est pas des genses de notre race, ça, pis ça vit au Canada itou. S' i' sont des Canadjens je pouvons pas en être, nous autres. Par rapport qu'ils sont des Anglais, pis nous autres, je sons des Français.

« ... Non, je sons pas tout à fait des Français, je pouvons pas dire ça : les

Tout avait commencé ce matin-là, quand Soldat-Bidoche lui avait dit comme ça, en rongeant le manche de son nigog, qu'une goélette étrangère avait la nuit précédente jeté l'ancre juste là, vis-à-vis du goulet.

— Où ça ?

— Là, au goulet du petit barachois.

— Pis après ?

— Pis après c'est toute, trois hommes avont débarqué.

— Où c'est qu'ils avont été ?

— Dans le sable.

— Ben quelle place dans le sable ?

— Sus la dune.

— Farme ta goule.

Et Bidoche se tut.

La nuit suivante, Mariaagélas faisait la garde elle-même. Bidoche, qui pêchait l'anguille plus loin, n'osait pas trop lever les yeux du côté de l'est et continuait de fermer sa goule.

Et c'est à ce moment-là qu'une goélette apparut à l'angle de la dune et du barachois, dans un mince rayon de quart de lune au pied duquel se tenait coite Mariaagélas. Le bâtiment se canta, prit le sud de la pointe, et s'immobilisa tout proche du goulet. Maria ne bougea pas.

Français, c'est les Français de France. Ah, pour ça, je sons encore moins des Français de France que des Américains. Je sons putôt des Canadjens français...

Les citations que nous donnons sont extraites de *Mariaagélas*, Grasset éd., Paris 1975.

« Mariaagélas »

« ... Ça se peut pas non plus, ça. Les Canadjens français, c'est du monde qui vit à Québec. Ils les appellent des Canayens, ou ben des Québécois. Ben coument c'est que je pouvons être des Québécois si je vivons point à Québec?... Pour l'amour de Djeu, où c'est que je vivons, nous autres?... En Acadie... et je sons des Acadjens. » (2)

Antonine Maillet est née en Acadie, à Bouctouche (Nouveau-Brunswick). L'Acadie lui colle à la peau : il faut qu'elle conte, dans le parler des siens, descendu tout droit du français populaire du seizième siècle, riche, savou-

Les Caissie du nord prétendaient que les Gélas du sud n'étaient que d'anciens Caissie qui avaient mal tourné. Pour être des Caissie, ça c'était vrai : les Gélas étaient des Caissie, comme leurs cousins du nord. Quant à s'avouer qu'ils avaient mal tourné...

— Le soleil se lève point pis se couche point au nörd, qu'ils hurlaient par-dessus le pont aux gens de la Butte et du Lac à Mélasse.

reux, inventif, ce que les gens de son pays disent quand ils parlent pour de vrai.

« La Sagouine », jouée à Paris en 1973, avait été une révélation. Avec « Mariaagélas » (3), Antonine Maillet s'apparente à Faulkner, à Giono. Dans un petit village de la « Baie », aux alentours des années 25, deux femmes s'affrontent, avec chacune la moitié du village derrière elle : Mariaagélas (la Maria à Gélas), fille de la branche des Caissie dont la « maison devait tenir deux siècles

2. Les Acadiens, petit peuple francophone différent des Québécois, sont les descendants des colons français qui s'étaient installés sur la côte atlantique du Canada ; les terres où ils s'établirent, qui forment aujourd'hui les provinces maritimes (Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Edouard), ils les nommèrent Acadie. Tragiquement dispersés au dix-huitième siècle par les Anglais, à qui ils avaient refusé leur allégeance, les Acadiens s'établirent où ils purent (leurs descendants sont aujourd'hui un million en Louisiane, aux Etats-Unis), mais beaucoup parmi les rescapés du « Grand Dérangement » (euphémisme qui servit à nommer la déportation) se regroupèrent ensuite dans l'est du Nouveau-Brunswick, sur une partie des terres qu'ils avaient occupées jadis.

3. Éditions Leméac, Ottawa 1973 ; éditions Grasset, Paris 1975.



Antonine Maillet

et connaître sept ou huit générations d'infatigables Caissie pêcheurs, bûcherons, forgerons, hommes à tout faire ou à ne rien faire du tout qui n'en portaient pas moins fièrement le nom de Caissie », qui a choisi d'être contrebandière pendant la prohibition pour échapper à l'asservissement d'un emploi dans « les shops » ou « aux Etats », et la « veuve à Calixte », une vieille

... Ouais, ça faisait longtemps assez que les Gélas levaient le nez sur leurs cousins du nord. Ben pour qui c'est ouère qui se preniaient, hein ? Ils étiont-i' point sortis tout nus de l'Arche de Noé coume les autres ? Ils se preniaient-i' pour des Jonas sus le dos de la baleine ? C'était pourtant point un Gélas qu'avait mis les ressorts aux sauterelles' ni broché les mouches à feu... Ben pour qui c'est ouère qu'i' se preniaient, à fin du compte?... Un revenant dans le sù ! C'était ben le reste. I' fallit qu'il allit dans le sù, c'ti-là ! Comme si le nörd du pont avait point des morts aussi dégourdis et entreprenants que ceusses-là du sù ! Peuh!...

Et la veuve à Calixte défia le ciel dans un geste qui indiquait clairement aux morts le sens de leur devoir envers les vivants du pays.

femme impérieuse et bigote qui règne sur la paroisse et n'entend pas laisser à une autre sa « légitime » autorité sur le village. Deux femmes, opposées comme la jeunesse et la vieillesse, la beauté et la laideur, l'aspiration à la liberté et la tyrannie de la tradition, mais d'une même trempe et d'une même astuce. Tout un village de pêcheurs aussi, dans ses activités et ses réflexions quotidiennes, mené, remué par ces deux femmes.

La chipie à Calixte s'en allait où la charrait le vent, de l'est à l'ouest et du nord au sù. Elle traversait le village comme la sorcière de la Tous-saint sur son balai, semant à toutes les portes et sur tous les toits des pleins paniers de remords et de bons sentiments... Quoi c'est qu'il avait fait, le Bidoche, pour passer Nouël en prison?... La faute de qui c'est ouère qu'il payait?... C'était-i' chrétien, ça, de laisser un homme sur la paille, pendant que la parouesse, bien au chaud, chanterait le « Ça bergers, assemblons-nous »?... Ca serait-i' dit parmi notre descendance, dans les années à venir, que la Pointe à Jérôme et la Pointe à Jacquot, que la Butte du Moulin, le Portage et le Ruisseau des Pottes avaient laissé faire ça ?...

Et elle filait, la veuve à Calixte, de porte en porte et de clayon en clayon, grimpant des dunes et enjambant des bouchures, déroulant le chemin du roi qui vibrat affolé.

Mariaagélas, l'œil plissé, regardait passer cette semeuse de trouble et ne disait rien.

Antonine Maillet puise dans la tradition orale de son pays en conteur-né qui n'en dit jamais trop, pour ne pas détruire le suspense, ni trop peu, pour ne pas laisser le lecteur sur sa faim. Le ton sur lequel est mené le récit de Mariaagélas est fait d'humour et de tendresse sans complaisance. Il faut lire Antonine Maillet. Il faut se frotter au parler acadien. Antonine Maillet lui donne peut-être une chance de survivre. ■

Mariaagélas a obtenu en décembre dernier le prix littéraire France-Canada pour 1975. Ce prix annuel est attribué, sous l'égide de l'Association France-Canada, du ministère québécois des affaires culturelles et de la délégation générale du Québec à Paris, par un jury que préside M. Pierre Emmanuel.



Forage dans une mine
d'Elliot-Lake.

L'uranium canadien



L'uranium se trouve, au Canada, dans les parties méridionale et occidentale du Bouclier, vaste socle de roches anciennes datant de l'époque pré-cambrienne qui constituent les deux tiers du Canada oriental et central. Les gisements sont de différents types, mais la majeure partie de la production (85 p. 100 environ) provient de conglomérats de galets de quartz de la région du lac Elliot (Ontario), non loin du lac Huron. Dans le nord de la Saskatchewan, autre région productrice, l'uranium est tiré de la pechblende.

L'ère nucléaire

Bien que l'uranium ait été exploité pour la première fois au Canada en 1930, à la suite de la découverte de la mine de Port-Radium (Territoires du nord-ouest), qui produisait à partir du minerai de pechblende surtout du radium, alors très demandé, mais aussi de l'uranium, du cuivre, du cobalt et de l'argent, ce n'est qu'à partir de 1942 que l'on peut parler d'une industrie canadienne de l'uranium. C'était la guerre et les programmes militaires des

Etats-Unis et de la Grande-Bretagne exigeaient de grandes quantités d'uranium. Cependant, cette industrie ne s'est vraiment développée qu'au cours des vingt à vingt-cinq dernières années. C'est en 1950 que l'on a sérieusement commencé à envisager l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins industrielles. La crise du pétrole a renforcé cet intérêt, la relève des centrales alimentées au mazout ou au gaz naturel devant être assurée dans une large mesure par les centrales nucléaires. Il est évident que la demande d'uranium croîtra à mesure que les principaux utilisateurs d'énergie électrique dans le monde s'équiperont de réacteurs nucléaires.

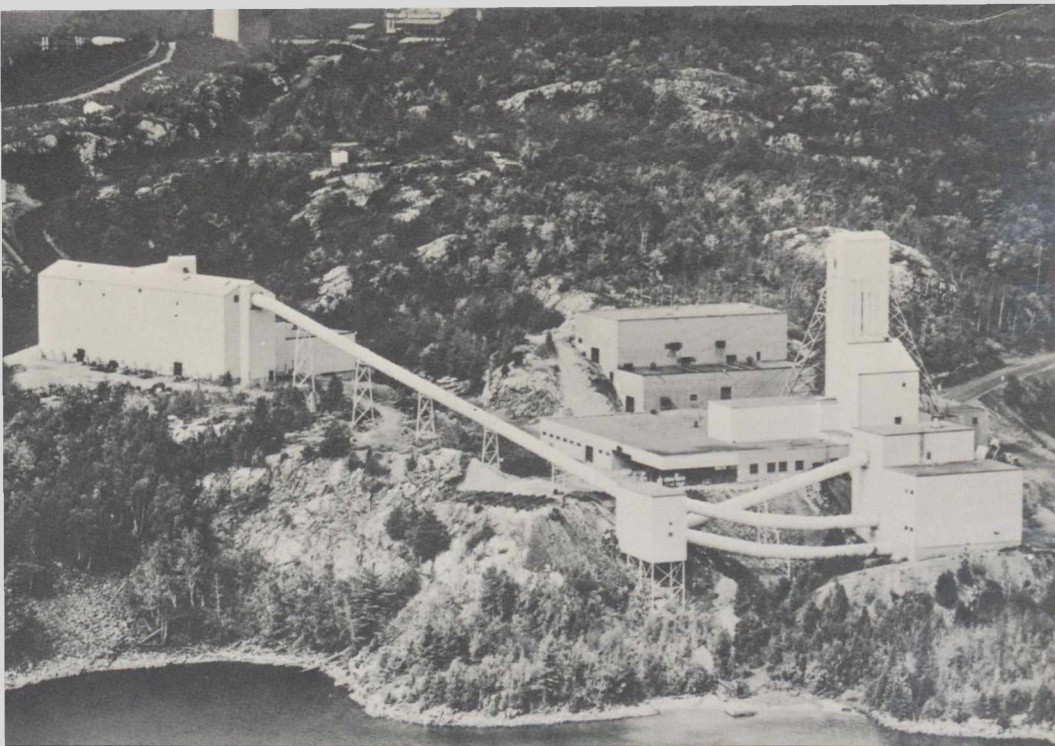
Le Canada paraît bien pourvu en uranium. L'Agence européenne de l'énergie nucléaire estime qu'il possède le cinquième des réserves du monde occidental, mais cette estimation est sujette à révision, car l'exploration est trop récente et, par suite, trop fragmentaire pour qu'il soit possible d'estimer de façon valable les réserves totales d'un pays de cette dimension. Il est raisonnable de penser que le Canada possède des réserves bien plus considérables que

celles qui sont indiquées par les estimations actuelles (1).

Le traitement

La plupart des usines canadiennes de traitement des minerais d'uranium sont situées dans la région du lac Elliot, mais il s'en trouve aussi dans les Territoires du nord-ouest, dans le nord de la Saskatchewan et dans la région de Bancroft (Ontario). Le traitement est complexe en raison de la faible teneur des minerais et des procédés chimiques qu'il convient d'utiliser pour en extraire l'uranium. Le plus souvent, le minerai est lessivé à l'aide d'une solution d'acide sulfurique portée à 70 ou 75 degrés pendant une durée qui peut atteindre 96 heures. L'uranium en solution est alors purifié par utilisation de résines échangeuses d'ions. Enfin, la séparation liquide/solide est obtenue par précipitation. Parfois, on récupère aussi l'ura-

1. Des recherches sont conduites en de nombreux points du territoire canadien, en particulier sur le territoire de la baie James (Québec) où des indices encourageants ont été relevés. Quant à la décision d'exploiter, elle est fondée essentiellement sur des considérations de rentabilité.



◀ Usine de traitement du minerai dans la région d'Elliot-Lake.

L'uranium canadien

niun dans les lessives acides par une autre méthode, dite d'extraction par solvant.

A l'usine d'Uranium-City, qui traite du minerai à pechblende, la lixiviation (lessivage) ne se fait pas avec une solution acide, mais avec une solution chaude de carbonate-bicarbonate de sodium oxydé par un courant d'oxygène dans une cuve à barbotage. L'addition de soude caustique précipite directement l'uranium sous forme de diuranate de sodium.

Un travail considérable de recherche a été effectué pour améliorer les méthodes de traitement des minerais, notamment ceux du lac Elliot : l'oxydation à l'air, la lixiviation sous pression, la lixiviation acide avec des solutions oxydées par des bactéries ont donné des résultats intéressants. D'autres recherches visent, par divers procédés, à récupérer des lessives l'uranium et les autres éléments sans avoir à effectuer la séparation liquide/solide.

L'utilisation

Le Canada produit actuellement environ 5 000 tonnes courtes d'oxyde d'uranium (U^3O_8), le dixième étant utilisé dans le pays (2). En 1980, la production

2. Une tonne courte = 0,907 tonne métrique.

3. Le renforcement du contrôle des ventes a fait suite à l'explosion atomique préparée et réalisée par l'Inde en 1974, à l'insu du Canada, grâce à l'aide en matière nucléaire que celui-ci lui avait fournie.

dépassera 12 000 tonnes courtes et la consommation intérieure 1 500 tonnes courtes. Vers l'an 2000, la consommation canadienne pourrait approcher 20 000 tonnes courtes par an, tandis que les besoins mondiaux dépasseront 500 000 tonnes courtes chaque année.

Le gouvernement fédéral contrôle la production, la commercialisation et l'exportation de l'uranium. Il encourage la recherche et l'exploitation, mais il a sensiblement renforcé, il y a un peu plus d'un an, son contrôle sur la commercialisation et surtout sur l'exportation du produit, en raison des usages qui peuvent en être faits.

Le ministère de l'énergie, des mines et des ressources a en effet décidé, en décembre 1974, d'exiger des garanties de plus en plus strictes pour la vente à l'étranger de matériaux, d'installations et de techniques nucléaires. Les dispositions prévues par les pouvoirs publics font référence au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et portent sur tous les matériaux nucléaires (uranium, thorium, eau lourde, plutonium) fournis par le Canada et sur toutes les générations futures de matériaux fissiles (3).

En novembre dernier, le gouvernement fédéral a, conformément à ces dispositions, accepté le principe d'une vente de 34 000 tonnes d'uranium à l'Allemagne fédérale, à la Belgique, à l'Espagne, aux Etats-Unis, à la Finlande, au Japon et à la Suisse : ces sept pays devront signer avec le Canada des traités bilatéraux garantissant l'utilisa-

tion à des fins pacifiques de l'uranium fourni.

Le gouvernement canadien, rigoureux quant aux conditions mises à l'exportation d'uranium naturel, ne s'interdit pas de conquérir de nouveaux débouchés, mais il entend le faire avec prudence, pour les raisons indiquées



La majeure partie de l'uranium canadien provient aujourd'hui de la région du lac Elliot. Situé dans l'Ontario du centre, loin des grandes villes méridionales, le secteur d'exploitation occupe un vaste territoire au nord du lac Huron. Une douzaine de compagnies minières y sont installées. Elliot-Lake, dix mille habitants, fait figure de capitale. La ville, à laquelle on a donné simplement le nom du lac (chose fréquente au Canada), a été créée en 1948; son expansion rapide s'est opérée au cours des années soixante. Elle a été conquise sur la forêt dans une région typique du Bouclier canadien: très rocheuse, couverte de bois, parsemée de lacs. Un peu à l'écart des grandes voies de communication, la région est connue des touristes qui fréquentent les solitudes du Pré-Nord ou les rives animées du lac Huron.

d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et aussi dans le souci de conserver des ressources naturelles dont la transformation doit être effectuée sur place pour assurer la meilleure rentabilité. Le Canada entend en effet garder des réserves capables d'alimenter pendant trente ans ses réacteurs nucléaires actuels et ceux qui seront construits au cours des dix prochaines années. ■

Melfort, Saskatchewan

Concertation autour d'un centre commercial



Depuis quatre ou cinq ans, on enregistre au Canada une augmentation du taux de croissance des centres commerciaux, notamment des centres importants (trente magasins et plus). En Saskatchewan, l'une des trois provinces des Prairies, des urbanistes ont proposé de construire des centres commerciaux dans toute agglomération d'au moins cinq mille habitants. La population locale n'est pas toujours favorable à l'ouverture, aux abords de sa ville, d'un centre d'achats qui présente sans doute des avantages mais risque de dévaloriser les quartiers commerçants. Il n'est donc pas seulement souhaitable qu'avant d'implanter un grand centre commercial la municipalité fasse procéder à une étude objective du marché local et de son évolution future, il est bon aussi qu'elle consulte la population. Une telle concertation est cependant trop rare. En général, les réactions de la population sont plutôt mitigées, la municipalité doute quelque peu de ses possibilités et c'est le promoteur qui impose sa volonté. Pourtant à Melfort, petite ville de la Saskatchewan qui compte un plus de cinq mille habitants, tous les intéressés ont pu s'informer et participer aux discussions avant que la décision de construire un centre commercial régional ne soit prise (1). La municipalité, qui avait le dernier mot, a pu ainsi tenir compte des avis formulés. C'est dire que l'implantation du centre commercial de Melfort a valeur d'exemple.

Les plans ont été soumis au conseil municipal en juin 1974. Ils comportaient l'aménagement d'une galerie fermée (un "mail") offrant une surface locative d'environ dix mille mètres carrés et un parc de stationnement pour six cent cinquante voitures. On proposait d'y installer un grand magasin, une grande surface alimentaire, un magasin de vêtements, une banque, un mini-cinéma, une pharmacie, un pressing, un restaurant, des bureaux et diverses bou-

tiques. Le centre devait être situé, à l'est de la ville, sur un terrain appartenant à une commune rurale.

Une étude préliminaire avait fait apparaître que la population de la ville devrait normalement continuer à s'accroître, au détriment des petites communes avoisinantes, et qu'on pouvait compter sur un marché de dix-huit mille à vingt-trois mille consommateurs, les centres pouvant faire concurrence au nouveau étant situés à près de cent kilomètres. L'étude avait montré aussi que le revenu disponible dans l'agglomération de Melfort et dans les villages environnants était largement suffisant pour justifier l'existence d'un centre commercial.

Les habitants de Melfort n'en étaient pas moins divisés : les consommateurs étaient très favorables à l'ouverture d'un centre commercial, mais les petits détaillants du centre-ville craignaient que cela ne nuise à leurs affaires. Afin

vices au voisinage du centre commercial ; que l'implantation d'un tel centre aurait pour effet de réduire les ventes de produits interchangeables (produits possédant des caractéristiques identiques et se vendant n'importe où au même prix) chez les commerçants de détail du centre-ville, mais non les ventes de produits dont la qualité et le prix sont différents ainsi que le service après vente ; que la construction d'un centre commercial à Melfort tendrait à accélérer le développement de la ville en même temps que le déclin commercial des communes rurales avoisinantes. Il a été fait mention d'une augmentation des offres d'emploi pour les habitants de la région. Des remarques ont été faites sur les mesures d'assainissement et de protection de l'environnement qu'il y aurait lieu de prendre.

Après le colloque, l'opinion publique à l'égard du centre commercial avait évolué de façon sensible : 71 p. 100 des



Melfort, une petite ville des Prairies.

que tous soient informés et puissent exprimer leur point de vue avant toute décision, l'Association canadienne d'urbanisme, en collaboration avec la municipalité de Melfort, organisa un colloque public d'une journée sur le développement commercial de l'agglomération. Des recommandations furent formulées des conclusions dégagées : qu'il y aurait création, en l'espace d'un an, d'une assez forte demande d'activités de ser-

habitants de Melfort étaient favorables à la construction du centre, 4 p. 100 y étaient opposés et 25 p. 100 n'avaient pas d'opinion ; mais ce qui importe surtout, c'est que la municipalité ait pris sa décision en connaissance de cause et qu'elle ait pu tenir compte, à la signature du contrat avec le promoteur, des observations faites par la population. ■

1. Melfort est situé à environ trois cents kilomètres au nord de Regina, capitale de la province.



Conférence Nord-Sud

La « conférence ministérielle sur la coopération économique internationale », ou conférence Nord-Sud, qui s'est tenue en décembre dernier à Paris sur l'initiative de la France, a réuni les délégués de vingt-sept Etats (dix-neuf pays en voie de développement, huit pays industrialisés). Chef de la délégation canadienne, M. Allan MacEachen, ministre des affaires extérieures, a été élu coprésident de la conférence avec M. Manuel Perez-Guerrero, ministre vénézuélien des relations économiques extérieures. La conférence a décidé



M. Allan MacEachen

d'engager un « dialogue intensifié » sur la situation économique mondiale. Elle a créé quatre commissions (énergie, matières premières, développement, affaires financières) qui se réunissent périodiquement à Paris depuis le mois de février. Le Canada est membre de deux de ces commissions, celle de l'énergie et celle du développement. La conférence ministérielle doit se réunir de nouveau à la fin de l'année.

Publicité bancaire

La plupart des grandes banques canadiennes viennent de s'entendre sur un code de déontologie qui vise à moraliser leurs campagnes de publicité en faveur des prêts personnels.

L'application des règles du code aura notamment pour effet de faire disparaître du hall des banques les automobiles, motos, canots automobiles ou caravanes qui y étaient placés en vue d'inciter les clients à emprunter pour les acquérir : les établissements bancaires ont décidé de ne plus faire de publicité que pour les services qu'ils assurent eux-mêmes. Le recours aux primes, en nature ou en argent, est désormais proscrit. Les expressions du type « facilités de paiement » ou « remboursement facile » sont bannies des messages publicitaires. Au cours des quatre dernières années, le volume des prêts personnels accordés par les banques canadiennes a plus que doublé, mais les organisations de consommateurs se sont plaintes que la publicité laisse dans l'ombre le coût du crédit pour ne mettre en valeur que la facilité d'emprunter. Les banquiers estiment pour leur part que le respect des règles du code ne provoquera pas de diminution de la demande des prêts personnels.

Nouveau traversier

Un nouveau traversier (ferry-boat), le *Sir Robert Bond*, a été lancé en septembre dernier au chantier naval de St. Catharines (Ontario). Long de cent cinquante mètres, ce navire de sept mille tonnes peut transporter trente-quatre wagons. Il peut accueillir aussi des camions-remorques, des conteneurs et même des maisons mobiles. Doté des perfectionnements les plus récents des techniques de navigation, il a été conçu, en particulier, pour affronter les dures conditions de l'hiver dans l'Atlantique nord, les très grosses mers, les vents violents et l'accumulation de la glace sur les superstructures. Le *Sir Robert Bond* sera en effet affecté à la ligne North-Sydney (Nouvelle-Écosse) - Port-aux-Basques (Terre-Neuve), route



normale de traversée entre le continent et l'île de Terre-Neuve. La distance est de 165 kilomètres, largeur du détroit de Cabot qui sépare le golfe du Saint-Laurent de l'océan Atlantique. Le traversier est à coque renforcée car le détroit est situé sur l'aire d'extension des glaces flottantes de printemps. Une fois débarqués à Port-aux-Basques, wagons et camions ont à parcourir quelque huit cents kilomètres à travers toute l'île de Terre-Neuve pour atteindre St. John's, capitale de la province.

Energie nucléaire

Une centrale nucléaire pourra être construite sur la côte orientale du Nouveau-Brunswick, l'une des quatre provinces de l'Atlantique. Estimant que son fonctionnement n'entraînerait pas d'effets nocifs graves pour le milieu si les recommandations qu'elle a formulées sont respectées, la Commission des évaluations environnementales a en effet donné au ministre de l'environnement un avis favorable. C'était la première fois que cette commission était consultée. Créée il y a deux ans, elle doit étudier, en vue de réduire les nuisances, tous les projets financés à l'aide de fonds fédéraux ou affectant des terres domaniales. Des centrales nucléaires fonctionnent depuis de nombreuses années en Ontario et au Québec. On prévoit que, dans un délai de cinq à dix ans, d'autres centrales seront construites dans les provinces de l'Atlantique, dans les Prairies et sur la côte du Pacifique.

Exportations de pétrole

Le Canada envisage de ne plus exporter de pétrole aux Etats-Unis à partir de 1981. D'ici là, les quantités exportées seront réduites : de 700 000 barils par jour en 1975, elles passeront cette année à 510 000 puis à 385 000 barils. Par la suite, les réductions dépendront de la date de mise en service de l'oléoduc Sarnia-Montréal qui acheminera le pétrole des Prairies canadiennes vers le Québec et les provinces de l'Atlantique. L'ouvrage doit être achevé avant la fin de l'année. Il permettra au Canada de ne plus importer de

pétrole à condition de ne plus en exporter aux Etats-Unis. Ainsi sera mis fin à la division du territoire en deux zones d'approvisionnement, les provinces situées à l'est de l'Ontario (Québec et provinces de l'Atlantique) ayant trouvé avantage, jusqu'à la hausse des prix mondiaux, à acheter au Venezuela et au Proche-Orient le pétrole dont elles avaient besoin.

Bicentenaire à Québec

Une troupe américaine forte d'un millier d'hommes sanglés dans l'uniforme des volontaires de la guerre d'indépendance a « livré bataille », le 5 octobre dernier, aux défenseurs britanniques de Québec. La fumée de la poudre, les



corps jonchant les Plaines d'Abraham, tout rappelait le combat mené deux cents ans auparavant, exactement le 31 décembre 1775. La reconstitution de l'événement avait demandé une longue préparation à l'Arnold Society, association américaine vouée au souvenir du colonel Arnold et du général Montgomery, les deux chefs d'une expédition qui, après la prise de Montréal et de Trois-Rivières, échoua devant Québec. Le ministère canadien de la défense avait prêté son concours à la commémoration, qui marquait le début des fêtes du bicentenaire des Etats-Unis. Rassemblé à Cambridge (Massachusetts), le détachement formé par l'Arnold Society a mis cinq jours pour atteindre Québec en suivant d'aussi près que possible l'itinéraire emprunté par les troupes de 1775 mais en franchissant les étapes de la marche historique avec des moyens de transport tout autres que ceux des révoltés des Treize Colonies. Après une bataille spectaculaire mais symbolique, qui dura une heure, les combattants des deux camps prirent part à un grand banquet commémoratif.